



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville

Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)
19/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	5
Absents	

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le huit décembre deux mil vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. PIROT Gabriel, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. CHARLIER Thierry, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. PAPILLON Anthony, Mme MAILLET-LATORRE Cécile, M. PANAGET Thierry, M. VEILLARD Anthony, M. FURGHIERI Olmo ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONLIBERT Eric à M. GARDIN Michel, M. ROULLIT Benjamin à M. PAPILLON Anthony, Mme GEFFRAULT Laurence à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à Mme PANNETIER Evelyne, M. GENTILLEAU Damien à M. PANAGET Thierry ;

Secrétaire de séance : Mme PANNETIER Evelyne ;

Assistant également à la séance : Mme MIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	27	0	0	0

2022-12-92 - Mise en place de la convention territoriale globale pour la période 2022-2026

Rapporteur : Michel GARDIN

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle vient en remplacement des anciens Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales, les communes et la Communauté de Communes pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. Elle constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire (annexe 9).

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, qui a été confié par le Pays de Châteaugiron Communauté au cabinet Kainotomía. Ce diagnostic s'articule autour de diverses thématiques ayant permis de faciliter la définition des priorités et des moyens à mobiliser dans le cadre d'un plan d'actions adapté aux besoins du territoire (annexe 10).

Ainsi, le plan d'action s'articule autour des cinq orientations suivantes :



- Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services petite enfance avec la diversité des besoins du territoire
- Orientation 2 : Consolider les dynamiques visant à faciliter l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Orientation 3 : Accompagner le développement de l'autonomie des enfants, des adolescents et des jeunes
- Orientation 4 : Développer l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie
- Orientation 5 : Poursuivre et développer les actions visant à faciliter l'accès aux droits et l'insertion des personnes en difficultés

Le pilotage des différentes actions inscrites dans le plan d'action est partagé entre l'EPCI et les communes membres.

Les chargés de coopération, agents en charge des différentes missions, sont répartis comme suit :

- Un chargé de coopération CTG au niveau du Pays de Châteaugiron Communauté (0.2 ETP) : il est chargé d'animer la CTG et de faire vivre les instances (CoTech et CoPil) tout au long de la convention ;
- Des chargés de coopération thématique répartis au niveau du bloc communal : 1 ETP pour les communes (à hauteur de 0.2 ETP par commune) et 1 ETP pour le Pays de Châteaugiron Communauté.

Chaque année, la Caf versera l'aide correspondante au regard des actions réalisées.

Par ailleurs, la prestation de services « enfance jeunesse » précédemment versée dans le cadre du CEJ devient « le bonus territoire ». Il est versé aux gestionnaires d'équipement, en complément des prestations de service :

- Pour l'offre existante : le bonus territoire est calculé à partir de la prestation de service enfance jeunesse (sur la base de la charge à payer 2021) ;
- Pour l'offre nouvelle : financement forfaitaire calculé par année.

Vu les avis favorables des Commissions Solidarité et petite enfance, et Éducation, enfance et jeunesse,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2022-2026 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Evelyne PANNETIER



Vu pour être annexé à
la délibération du Conseil
Municipal en date du 14/12/2022
Le Maire,



TERRITOIRE :

**PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE
ET SES COMMUNES MEMBRES**



Convention territoriale globale

1^{er} janvier 2022
au
31 décembre 2026

Entre :

La Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine,
représentée par le Président de son Conseil d'Administration,
Monsieur Christophe JAN, et par sa Directrice, **Madame Tania CONCI-HINGANT,**
dûment autorisés à signer la présente convention.

Ci-après dénommée « la Caf ».

Et :

Le Pays de Châteaugiron Communauté,
représenté par son Président, **Monsieur Dominique DENIEUL,** dûment autorisé à signer
la présente convention par délibération de son conseil communautaire.

La commune de Châteaugiron,
représentée par son Maire, **Monsieur Yves RENAULT,** dûment autorisé à signer la
présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Domloup,
représentée par son Maire, **Monsieur Jacky LECHÂBLE,** dûment autorisé à signer la
présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Noyal-sur-Vilaine,
représentée par sa Maire, **Madame Marielle MURET-BAUDOIN,** dûment autorisée à
signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Piré-Chancé,
représentée par son Maire, **Monsieur Dominique DENIEUL ,** dûment autorisé à signer
la présente convention par délibération de son conseil municipal.

La commune de Servon-sur-Vilaine,
représentée par son Maire, **Monsieur Melaine MORIN,** dûment autorisé à signer la
présente convention par délibération de son conseil municipal.

Ci-après dénommés « les Partenaires ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale.

Vu le Code de l'action sociale et des familles.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf).

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Vu la délibération du conseil d'administration de la **Caf d'Ille-et-Vilaine** en date du 6 novembre 2015 concernant la stratégie de déploiement des Ctg.

Vu la délibération du conseil communautaire du **Pays de Châteaugiron Communauté**, en date du 15 décembre 2022.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Châteaugiron** en date du 12 décembre 2022.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Domloup** en date du 5 décembre 2022.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Noyal-sur-Vilaine** en date du 12 décembre 2022.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Piré-Chancé** en date du 12 décembre 2022.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Servon-sur-Vilaine** en date du 14 décembre 2022.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf d'Ille-et-Vilaine et les partenaires signataires souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- ↳ D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire.
- ↳ De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
- ↳ De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.
- ↳ De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Le diagnostic des besoins, partagés par la Caf d'Ille-et-Vilaine et le territoire, ainsi que les objectifs communs de développement figurent dans le document en annexe.

ARTICLE 2 ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf d'Ille-et-Vilaine et les partenaires signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf d'Ille-et-Vilaine et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats Enfance et Jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf d'Ille-et-Vilaine s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N 1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 3 MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- ↳ Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention.
- ↳ Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants.
- ↳ Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné.
- ↳ Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf d'Ille-et-Vilaine, le Pays de Châteaugiron Communauté et les communes membres signataires de cette présente convention.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe de la présente convention.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

ARTICLE 4 ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 5 COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 6 EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan et détaillés en annexe. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 7 DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 8 EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 9 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf d'Ille-et-

Vilaine, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf d'Ille-et-Vilaine, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 10 LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf d'Ille-et-Vilaine.

ARTICLE 11 CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Rennes,
Le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<p>Le Président du Conseil d'Administration de la Caf d'Ille-et-Vilaine,</p> <p>Christophe JAN</p>	<p>La Directrice de la Caf d'Ille-et-Vilaine,</p> <p>Tania CONCI-HINGANT</p>
<p>Le Président du Pays de Châteaugiron Communauté,</p> <p>Dominique DENIEUL</p>	<p>Le Maire de la commune de Châteaugiron,</p> <p>Yves RENAULT</p>
<p>Le Maire de la commune de Domfoup,</p> <p>Jacky LECHÂBLE</p>	<p>La Maire de la commune de Noyal-sur-Vilaine,</p> <p>Marielle MURET-BAUDOIN</p>
<p>Le Maire de la commune de Piré-Chancé,</p> <p>Dominique DENIEUL</p>	<p>Le Maire de la commune de Servon-sur-Vilaine,</p> <p>Melaine MORIN</p>

ANNEXES



Diagnostic remis par la Communauté de communes aux collectivités.
Il sera intégré à la convention finale pour signature (version papier).



OFFRES DE SERVICE CAF

Chiffres clé 2020 allocataires Caf de la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron :

- 4 869 allocataires Caf.
- 14 400 personnes couvertes, soit 55.23% de la population, taux supérieur à celui du département (53.35%).

		CAF			MSA		
		Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes (1)	Taux de couverture (2)	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes (1)	Taux de couverture (2)
CHATEAUGIRON	2020	1 945	5 877	58,92%	62	165	1,66%
DOMLOUP	2020	607	2 055	58,35%	26	80	2,27%
NOYAL SUR VILAINE	2020	1 071	2 854	47,67%	62	140	2,33%
PIRE CHANCE	2020	515	1 662	57,99%	32	111	3,63%
SERVON SUR VILAINE	2020	654	1 947	52,97%	22	70	1,90%
CC PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNALE	2020	4 869	14 400	55,23%	204	566	2,17%
ILLE ET VILAINE	2020	241 676	565 601	53,35%	9 581	24 763	2,34%

(1) Nombre de personnes couvertes : comprend les allocataires et leur conjoint, les enfants et autres personnes à charge éventuellement.

(2) Taux de couverture : nombre de personnes couvertes/population municipale INSEE

Les communes de Châteaugiron (58.92%) et Domloup (58.35%) ont les taux de couverture allocataires Caf les plus élevés de ce territoire. En revanche, la commune de Noyal-sur-Vilaine à le taux le moins élevé (47.67%), taux également inférieur à celui du département.

La situation familiale des allocataires

		Allocataires avec enfants (1)				Allocataires sans enfant (1)	
		Couples avec enfants		Monoparents			
CHATEAUGIRON	2020	1 110	57,07%	242	12,44%	593	30,49%
DOMLOUP	2020	406	59,53%	73	10,70%	203	29,77%
NOYAL SUR VILAINE	2020	513	47,90%	95	8,87%	463	43,23%
PIRE CHANCE	2020	343	66,60%	22	10,10%	170	21,30%
SERVON SUR VILAINE	2020	378	57,62%	62	9,45%	216	32,93%
CC PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNALE	2020	2 750	56,48%	524	10,76%	1 595	32,76%
ILLE ET VILAINE	2020	84 224	34,85%	28 703	11,88%	128 749	53,27%

(1) Concerne les enfants à charge au sens des Prestations Familiales.

La Communauté de communes du Pays de Châteaugiron montre un taux d'allocataires avec enfants (19.79%) inférieur à celui du département (22.53%). Il est constaté un taux de familles monoparentales très inférieur à celui du département (10.50% contre 15.66%). Piré-sur-Chancé est la commune du territoire aux taux les plus élevés : 21.52% de familles allocataires avec enfants dont 13.46% de familles monoparentales.

La situation sociale des allocataires

		% de familles < ou = au seuil des bas revenus (*)	% familles dont les prestations >= 50% des revenus (**)	% allocataires bénéficiaires du Revenu Solidarité Active / Totalité allocataires	% d'enfants 6-18 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire
CHATEAUGIRON	2020	6,07%	7,30%	2,72%	28,62%
DOMLOUP	2020	6,91%	7,84%	3,52%	31,76%
ROYAL SUR VILAINE	2020	5,67%	10,83%	5,14%	26,66%
PIRE CHANCE	2020	5,92%	6,51%	2,14%	42,22%
SERVON SUR VILAINE	2020	4,24%	8,79%	5,10%	29,79%
CC PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	2020	5,83%	8,25%	3,44%	30,40%
ILLE ET VILAINE	2020	11,05%	20,97%	8,07%	48,93%

(*) Les pourcentages sont calculés sur la population allocataire hors étudiant et personne de + de 65 ans.
Le seuil des bas revenus en 2020 est de 1 105 €. Il s'agit du revenu disponible de la famille par Unité de Consommation (UC).
UC = 1 pour l'allocataire / 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus / 0,3 par enfant de moins de 14 ans.
On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Le taux d'allocataires dépendants des prestations de la Caf est nettement inférieur à celui du département. Ainsi, un peu plus de 8% des allocataires (contre 21% en Ille-et-Vilaine) dépendent des prestations de la Caf pour au moins 50% de leurs ressources. A peine, 6% des familles allocataires du territoire ont des revenus inférieurs au seuil des bas revenus (contre 11% à l'échelle départementale), soit 1 105€ en 2020.

Le profil des allocataires

		Taux de parents bi-actifs (*) ayant des enfants de :		
		0-2ans révolus	3-5 ans révolus	6-17 ans révolus
CHATEAUGIRON	2020	78,71%	81,95%	85,49%
DOMLOUP	2020	74,07%	82,39%	84,90%
ROYAL SUR VILAINE	2020	79,65%	79,19%	84,34%
PIRE CHANCE	2020	76,00%	80,00%	85,24%
SERVON SUR VILAINE	2020	77,78%	85,85%	85,71%
CC PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	2020	77,77%	81,72%	85,20%
ILLE ET VILAINE	2020	63,06%	68,49%	74,45%

(*) Taux de parents bi-actifs : % d'enfants ayant les 2 parents ou le parent unique occupés, c'est-à-dire travaillant ou en congé parental (sauf si les 2 parents ou le parent unique sont en congé parental à 100%)

La Communauté de communes du Pays de Châteaugiron se caractérise par un taux de bi-activité des parents très élevé en comparaison aux taux du département et ceux pour toutes les tranches d'âge et sur toutes les communes.

Nombre d'enfants allocataires par tranche d'âge

		Nombre d'enfants allocataires 0-2 ans révolus	Nombre d'enfants allocataires 3-5 ans révolus	Nombre d'enfants allocataires 6-11 ans révolus	Nombre d'enfants allocataires 12-17 ans révolus	Total Nombre d'enfants 0-17 ans révolus
CHATEAUGIRON	2020	329	374	963	875	2 541
DOMLOUP	2020	143	153	339	256	891
NOYAL SUR VILAINE	2020	183	387	434	344	1 146
PIRE CHANCE	2020	133	143	256	213	745
SERVON SUR VILAINE	2020	141	123	300	264	831
CC PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	2020	930	980	2 292	1 952	6 154
ILLE ET VILAINE	2020	32 219	32 621	76 417	70 059	211 316

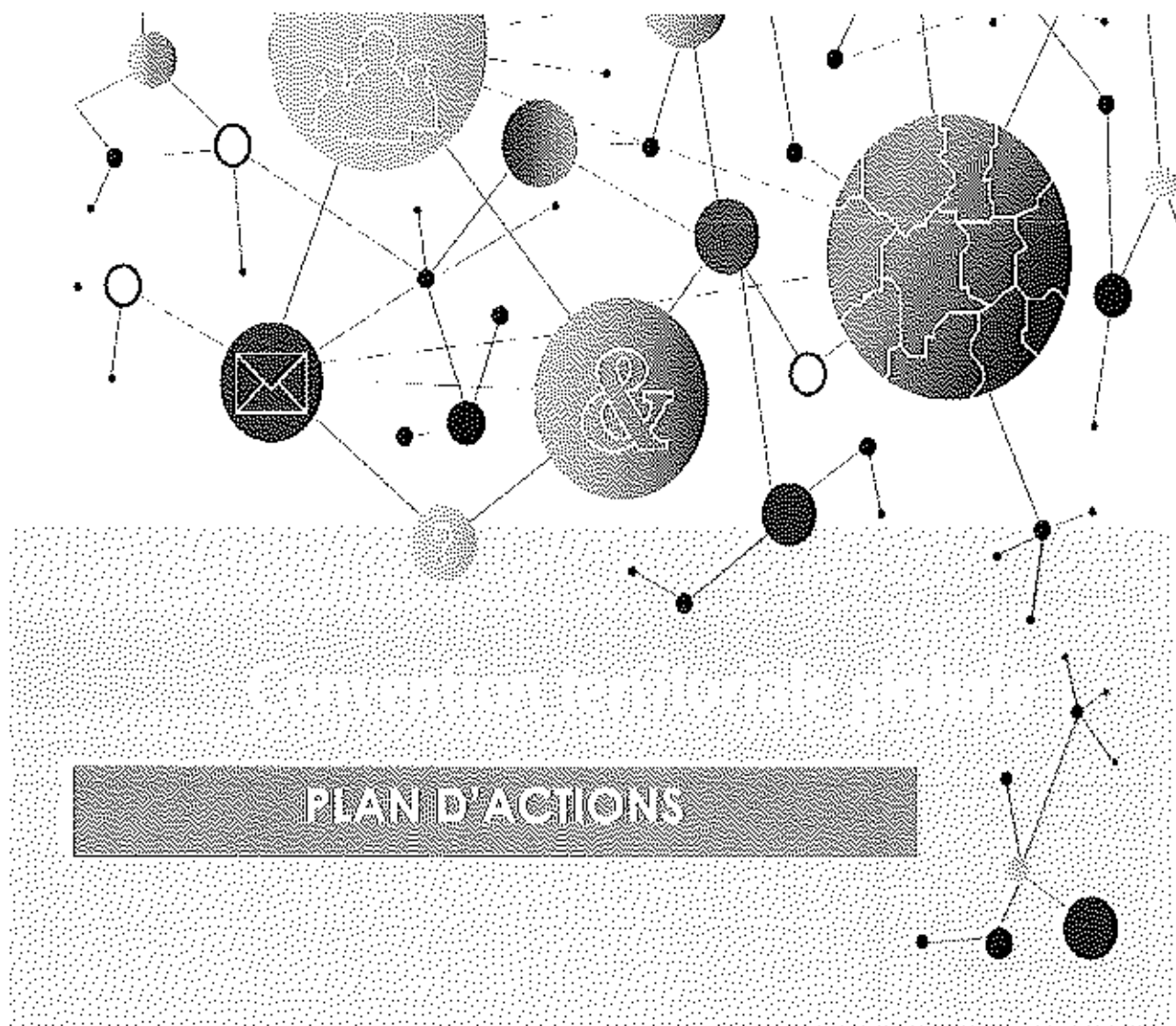
La tranche d'âge la plus représentative du territoire est celle des enfants allocataires de 6 à 17 ans révolus, avec un taux de 69%, dont 37% d'enfants de 6 à 11 ans révolus.

Par ailleurs, l'indice Jeunesse Insee de 2018 (rapport entre les personnes de moins de 20 ans et les personnes de 64 ans et plus) de la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron (206) est supérieur à celui du département (143).

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH

		Enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAEH) Source Caf (BCA au 31 décembre 2020)				
		0-2 ans révolus	3-5 ans révolus	6-11 ans révolus	12-15 ans révolus	16-17 ans révolus
CHATEAUGIRON		NS	NS	20	21	5
DOMLOUP		NS	NS	7	NS	NS
NOYAL SUR VILAINE		NS	NS	11	NS	NS
PIRE CHANCE		0	NS	10	NS	NS
SERVON SUR VILAINE		0	NS	5	5	NS
CC PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE		NS	11	53	34	14
ILLE ET VILAINE		92	459	2 015	1 302	505

Sur ce territoire, 47% des enfants couverts par l'AAEH sont âgés de 6 à 11 ans révolus. Parmi l'ensemble des enfants allocataires bénéficiaires de l'AAEH, 41% d'entre eux résident sur la commune de Châteaugiron.



PLAN D' ACTIONS

**Orientation 1 – Garantir le colmatage de l'offre de services Petite Enfance
avec la diversité des besoins du territoire**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Résultats visés (Indicateurs d'évaluation)	Numéro Action	Actions	Pilote	Partenaires et acteurs associés	Echéances
Soutenir l'accueil individuel	<p>Poursuivre le travail d'accompagnement de la relation entre assistants maternels et parents particuliers employeurs</p> <p>Soutenir les professionnels de l'accueil individuel dans leur pratique quotidienne</p> <p>Développer les actions de valorisation du métier d'assistant maternel et susciter des vocations pour lutter contre le phénomène de baisse du nombre de professionnels en activité</p>	<p>Usabilité Communication Retours des familles et assistants maternels</p> <p>Nombre de temps d'échange proposés et nombre de participants</p> <p>Nombre d'actions de promotion du métier proposées et nombre de participants</p> <p>Nombre de professionnels en activité / évolution</p>	1.1	<p>Poursuivre le travail d'accueil, d'information et de soutien de la relation assistants maternels-parents employeurs mené par le SIPE</p> <p>Organiser des temps d'échange dédiés aux assistants maternels et tendre vers de l'analyse de la pratique (si mise en place d'un RPE)</p> <p>Mettre en œuvre des actions de promotion du métier auprès des jeunes et des personnes inscrites sur les dispositifs d'insertion professionnelle</p>	Pays de Châteaugiron Communauté	Associations d'assistants maternels Acteurs de l'insertion par l'emploi : PAE, Pôle emploi Etablissements de formation & collèges/ lycées	A partir de 2023
			1.2				A partir de 2023

<p>Soutenir l'accueil individuel (Suite)</p>	<p>Encourager la création de MAM (Maisons d'Assistants Maternels) afin de valoriser de nouvelles modalités d'exercice du métier</p>	<p>Nombre de projets MAM en construction</p> <p>Nombre de projets MAM à émerger</p>	<p>1.3</p>	<p>Accompagner techniquement les porteurs de projets de MAM</p> <p>Organiser une réunion entre le Service Information Petite enfance, le service Habitat du Pays de Châteaugiron Communauté et les acteurs de l'immobilier pour faciliter l'installation de MAM</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes concernées</p> <p>Bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers</p>	<p>A partir de 2023</p>
<p>Permettre le maillage territorial et l'accessibilité en modes d'accueil collectif du jeune enfant</p>	<p>Augmenter le nombre de places d'accueil collectif adaptées aux besoins des familles</p>	<p>* Bénéficier d'un appui méthodologique et technique des instances en charge de la politique Petite Enfance.</p> <p>* Prise en compte d'éventuelles évolutions en matière de besoins</p>	<p>1.4</p>	<p>Participer à des temps de concertation technique autour de l'aménagement de locaux communautaires en MAM (Châteaugiron)</p> <p>Organiser une ou plusieurs réunions avec les partenaires institutionnels concernés par l'accueil collectif Petite Enfance</p> <p>Actualiser l'étude de besoins relative à l'offre d'accueil petite enfance menée en 2020</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>PMI</p> <p>CaF</p> <p>Conseil Départemental</p>	<p>2023</p>

<p>Permettre le maillage territorial et l'accessibilité en modes d'accueil collectif du jeune enfant (Suite)</p>	<p>Augmenter le nombre de places d'accueil collectif adaptées aux besoins des familles (Suite)</p>	<p>Nombre de places en accueil collectif</p>	<p>1.6</p>	<p>Concourir à l'ingénierie relative à la construction de deux micro-crèches sur les communes de Servon-sur-Vilaine et Piré-Chancé, ainsi qu'à la réflexion autour du projet pédagogique</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Caf Conseil Départemental</p>	<p>A partir de 2023</p>
<p>Maintenir et développer la qualité de l'accueil du jeune enfant sur le territoire et valoriser l'offre de services Petite Enfance comme outil de lutte contre les inégalités</p>	<p>Promouvoir l'interconnaissance entre les acteurs Petite Enfance du territoire pour améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des familles selon leurs besoins Contribuer au repérage et au soutien des familles les plus fragiles économiquement et socialement</p>	<p>Dynamiques créées entre partenaires Mutualisation des savoirs Fréquentation des services par le public / nombre de familles accompagnées</p>	<p>1.7</p>	<p>Organiser des temps de concertation avec les acteurs de l'accompagnement socio-éducatif pour faciliter l'accès au multi-accueil des publics les plus fragiles, ce en application des critères de priorité décidés par la commission Petite enfance. Assurer une continuité d'accompagnement des familles entre services.</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Pôle Ressources Handicap Ecoles maternelles Associations Petite Enfance</p>	<p>A partir de 2023</p>

	<p>Adapter les multi-accueils aux réalités socio-professionnelles des parents</p>	<p>Egalité d'accès aux services</p> <p>Nombre de places occupées</p> <p>Condition d'accueil et d'aménagement</p>	<p>1.8</p>	<p>Organiser des temps de concertation avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle afin de recenser les tendances relatives aux rythmes de travail et les besoins des personnes inscrites dans des dispositifs d'insertion</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>PAE Pôle Emploi We Ker</p>	<p>A partir de 2023</p>
<p>Adapter le service Petite Enfance communal. Inter-évolutions et évolutions du territoire</p>	<p>Développer le renforcement des compétences des professionnels de l'accueil du jeune enfant par la formation et des actions professionnalisantes</p>	<p>Montée en compétence des professionnels</p> <p>Nombre de rencontres réalisées</p> <p>Dynamique créée</p> <p>Conclusions des rencontres</p>	<p>1.9</p>	<p>Structurer et étoffer les propositions de temps d'échange (conférences, séminaires...) et d'analyse de la pratique</p> <p>Recenser les missions déjà exercées et les besoins en matière de Petite Enfance qui justifieraient la mise en place d'un RPE</p> <p>Organiser une réunion avec la Caf pour étudier l'opportunité d'un changement de statut du SIPE</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Equipes de EAJE Assistants maternels</p>	<p>A partir de 2023</p>
	<p>Réfléchir à une évolution du SIPE (Service Information Petite Enfance) en RPE (Relais Petite Enfance)</p>	<p>1.10</p>	<p>Caf</p>	<p>A partir de 2023</p>			

<p>Adapter le service Petite Enfance Inter-communal aux besoins et évolutions du territoire (Suite)</p>	<p>Réfléchir à une évolution du SIPÉ (Service Information Petite Enfance) en RPE (Relais Petite Enfance) (Suite)</p>	<p>Nombre de rencontres réalisées Dynamique créée Conclusions des rencontres (Suite)</p>	<p>1.11</p>	<p>Mener une démarche concertée avec les gestionnaires des espaces - jeux et associations d'assistants maternels : diagnostic, attentes, conséquences RPE ...</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Associations d'Espaces Jeux</p>	<p>2024</p>
---	--	--	-------------	---	--	------------------------------------	-------------

Orientation 2 – Conscience des dynamiques visant à faciliter l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Résultats visés (indicateurs d'évaluation)	Numéro Action	Actions	Pilote	Partenaires et acteurs associés	Échéances
Orienter les micro-crèches sur l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE Soutenir les parents dans la conciliation entre vie familiale et professionnelle	Conclusions du diagnostic et des rencontres partenariales	2.1	Mener un diagnostic sur les besoins des familles, en lien avec les structures collectives existantes et les partenaires médico-sociaux	Pays de Châteaugiron Communauté	Multi-accueils Micro-crèches privées Assistants maternels PMI Professionnels de santé	2024
			2.2	Se rapprocher des partenaires institutionnels en charge des politiques inclusives pour connaître les dispositifs facilitant la création de places dédiées aux enfants porteurs de handicap	Pays de Châteaugiron Communauté	Caf Conseil départemental Pôle Ressources handicap (association Merfimpinpin)	A partir de 2023

<p>Identifier les besoins dans l'accueil et l'hébergement des personnes âgées et handicapées</p>	<p>Organiser des temps de rencontre avec le Conseil Départemental pour partager un diagnostic commun et les réponses à y apporter</p>	<p>Prise en compte du cadre réglementaire et des préconisations en matière d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et handicapées</p>	<p>2.3</p>	<p>Organiser l'intervention des services départementaux pour une présentation du Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Conseil Départemental Communes CCAS</p>	<p>A partir de 2023</p>
<p>Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées</p>	<p>Initier un programme d'intérêt général relatif à l'adaptation des logements au vieillissement</p>	<p>Nombre de logements identifiés</p>	<p>2.4</p>	<p>Mettre en place un programme d'intérêt général relatif à l'adaptation des logements au vieillissement</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes CCAS</p>	<p>A partir de 2024</p>
<p>Soutenir les partenaires intervenant autour du grand âge</p>	<p>Dynamique créée</p>	<p>Conclusions des premiers échanges</p>	<p>2.5</p>	<p>Identifier 10 logements par an nécessitant des aménagements, en concertation avec les services intervenant à domicile</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes ADMR SIMADE</p>	<p>A partir de 2024</p>
<p>Soutenir les partenaires intervenant autour du grand âge</p>	<p>Dynamique créée</p>	<p>Conclusions des premiers échanges</p>	<p>2.6</p>	<p>Organiser des espaces de concertation entre acteurs du territoire via le CIAS</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes EHPAD ADMR CLIC All'âges SIMADE</p>	<p>A partir de 2023</p>

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (Suite)	Soutenir les partenaires intervenant autour du grand âge (Suite)	Dynamique créée	2.7	Adapter le versement de subventions aux projets basé sur un contrat d'objectifs	Pays de Châteaugiron Communauté	ADMIR CLIC All'âges SIMADE	2023
Mettre en place un service de transport pour les seniors		Nombre de bénéficiaires du service	2.8	Organiser et adapter le service de transport pour les seniors	Pays de Châteaugiron Communauté	Communes CCAS	2023
Soutenir l'émergence d'une maison d'accueil des personnes handicapées	Favoriser l'émergence de projets innovants dans le domaine du handicap : mixité personnes handicapées / personnes valides (habitat partagé/ inclusif à proximité des centres-villes, des commerces et services de transports collectifs	Besoins identifiés Projet envisagé	2.9	Recenser les besoins sur le territoire, en lien avec le schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes en situation de handicap	Pays de Châteaugiron Communauté	Communes – CCAS Services départementaux CLIC All'âges ADMIR	A partir de 2023
			2.10	Trouver du foncier disponible près des services, commerces et accessible PMR	Pays de Châteaugiron Communauté	Communes CCAS	2025
			2.11	Faire aboutir au moins un projet sur le territoire d'une maison pour les personnes handicapées : habitat inclusif ou partagé	Pays de Châteaugiron Communauté	Communes CCAS	2025

Soutenir les partenaires intervenant dans le secteur du handicap	Répondre aux besoins matériels et humains des personnes en situation de handicap	Etat des projets poursuivis	2.12	Adapter le versement de subventions aux projets basés sur un contrat d'objectifs	Pays de Châteaugiron Communauté	ADMR CLIC All'âges	2023
Mener des actions dans le domaine des mobilités des personnes handicapées (Handi'pass...)	Permettre la mobilité des personnes en situation de handicap Eviter tout phénomène d'isolement	Nombre de bénéficiaires du service	2.13	Poursuivre le partenariat avec Handi'pass	Pays de Châteaugiron Communauté	Handi'Pass Communes CCAS ADMR CLIC All'âges	2023

**Orientation 3 – Accompagner le développement de l'autonomie des enfants
des adolescents et des jeunes**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Résultats visés (indicateurs d'évaluation)	Numéro Action	Actions	Pilote	Partenaires et acteurs associés	Echéances
Adapter les espaces jeunes pour favoriser l'information des adolescents et l'insertion des jeunes majeurs	Réaliser des ateliers de concertation et d'accompagnement des adolescents et pré-adolescents	Dynamique créée Identification des sujets de préoccupation des jeunes Repérage des manques	3.1	Organiser des temps de rencontre entre acteurs jeunesse pour développer l'interconnaissance et recenser les besoins et préoccupations de ces publics	Communes	We Ker	A partir de 2023
	Adapter les réponses apportées et les modalités d'accompagnement du public jeune aux besoins identifiés	Conclusions des rencontres Projets envisagés	3.2	Organiser des rencontres thématiques avec des partenaires institutionnels afin de faire connaître aux acteurs jeunesse locaux les dispositifs mobilisables d'accompagnement sur des sujets qui recouvrent des besoins exprimés par les jeunes	Communes	Caf Cij, PAEJ Pju Promeneurs du Net MDA	A partir de 2023

<p>Adapter les espaces jeunes pour favoriser l'information des adolescents et l'insertion des jeunes majeurs (Suite)</p>	<p>Réfléchir aux besoins spécifiques des pré-adolescents (9-12 ans), âge charnière quant aux propositions des accueils de loisirs et celles des espaces jeunes</p>	<p>Besoins identifiés Conclusions des rencontres Projets envisagés</p>	<p>3.3</p>	<p>Organiser des temps de concertation entre accueils de loisirs et espaces jeunesse pour permettre un partage d'expériences (ex : commune ayant mis en œuvre des services 'passerelle')</p>	<p>Communes</p>		<p>A partir de 2023</p>
<p>Valoriser la prise d'initiative des jeunes et encourager leur participation à la vie de la cité</p>	<p>Réfléchir aux modalités d'engagement des jeunes dans la vie sociale et culturelle du territoire Les sensibiliser aux questions de citoyenneté</p>	<p>Besoins identifiés Conclusions des rencontres Projets envisagés</p>	<p>3.4</p>	<p>Organiser des temps de concertation entre communes en vue d'un partage d'expérience relatif à la mise en place d'outils participatifs pour les jeunes</p>	<p>Communes</p>	<p>Service Habitat Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>A partir de 2023</p>
<p>Favoriser la découverte par les jeunes d'activités sportives, culturelles et de loisirs</p>	<p>Réfléchir aux moyens de sensibiliser les jeunes aux activités sportives, culturelles et de loisirs</p>	<p>Besoins identifiés Conclusions des rencontres Projets envisagés</p>	<p>3.5</p>	<p>Encourager le partage d'expérience relatif au projet social des logements jeunes actifs qui permettra à ces jeunes de s'impliquer dans la vie sociale et culturelle du territoire</p>	<p>Communes</p>		<p>A partir de 2023</p>
<p>Organiser des temps de concertation entre communes pour partager les besoins et les expérimentations menées par certaines communes sur ces questions</p>							

<p>Adapter quantitativement l'offre aux besoins en anticipant la croissance démographique et la hausse de la fréquentation dans un contexte de difficulté de recrutement du personnel encadrant</p>	<p>Maintenir et développer l'offre des Accueils de loisirs sur l'ensemble du territoire</p>	<p>Garantir la qualité d'accueil et le bien-être des enfants, en portant une attention particulière aux très jeunes enfants</p>	<p>Evolution du nombre d'enfants accueillis par tranche d'âge</p>	<p>Organiser des rencontres entre accueils de loisirs afin d'identifier et mettre en commun les besoins prospectives démographiques et les besoins qui en découlent</p>	<p>Communes</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté Service Habitat</p>	<p>A partir de 2023</p>
		<p>Besoins identifiés Conclusions des rencontres Projets envisagés</p>	<p>3.8</p>	<p>Organiser des rencontres entre accueils de loisirs pour partager les constats et les expérimentations menées par certains d'entre eux Etendre ces réflexions aux acteurs petite enfance dans un but de sensibilisation des parents sur la question des rythmes chez le jeune enfant</p>	<p>Communes</p>	<p>SIFE Multi-accueils</p>	<p>A partir de 2023</p>
	<p>Mener une réflexion sur la question de l'adaptation du temps d'accueil lors des pauses méridiennes aux différents rythmes physiologiques</p>	<p>Besoins identifiés Conclusions des rencontres Projets envisagés</p>	<p>3.9</p>	<p>Organiser une ou plusieurs réunions entre accueils de loisirs afin de partager les expérimentations menées par certaines communes sur l'aménagement de l'accueil lors de la pause méridienne</p>	<p>Communes</p>		<p>A partir de 2023</p>

<p>Maintenir et développer l'offre des Accueils de loisirs sur l'ensemble du territoire (suite)</p>	<p>Mener une réflexion relative à l'accueil des enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques au sein des accueils de loisirs</p>	<p>Besoins identifiés</p> <p>Conclusions des rencontres</p> <p>Projets envisagés</p> <p>Evolution du nombre d'enfants accueillis</p>	<p>3.10</p>	<p>Partager les constats et les expérimentations menées par certaines communes sur l'aménagement des espaces d'accueil et les programmes pédagogiques</p>	<p>Communes</p>		<p>A partir de 2023</p>
---	---	--	-------------	---	-----------------	--	-------------------------

Orientation 4 – Développer l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Résultats visés (indicateurs d'évaluation)	Numéro Action	Actions	Pilote	Partenaires et acteurs associés	Echéances
Développer les services et les actions de soutien en direction des parents	Poursuivre les actions proposant des espaces/ temps d'échanges destinés aux parents d'enfants âgés de moins de trois ans	Besoins identifiés	4.1	Organiser des temps de rencontre avec les communes et EVS pour recenser les besoins en LAEP.	Pays de Châteaugiron Communauté	Communes EVS	2024
		Conclusions des rencontres		Organiser une rencontre avec la Caf pour connaître les modalités de mise en œuvre du dispositif LAEP.	Pays de Châteaugiron Communauté	Communes EVS Caf	2024
	Variation des modalités d'intervention afin de 'toucher' le plus grand nombre de parents	Nombre de rencontres proposées et de participants	4.3	Organiser régulièrement des temps d'échange et d'information à destination des parents de jeunes enfants en variant les formats proposés.	Pays de Châteaugiron Communauté	Caf	A partir de 2023
	Développer des actions de soutien à la Parentalité d'enfants de plus de trois ans.	Besoins identifiés Conclusions des rencontres	4.4	Organiser une ou plusieurs réunions entre porteurs afin de recenser les besoins et préoccupations des parents	Communes	Associations de parents EVS Associations de parents d'élèves	A partir de 2023

<p>Développer les services et les actions de soutien en direction des parents (Suite)</p>	<p>avec une attention particulière à celles destinées aux parents d'adolescents et aux monoparents</p>	<p>Projets envisagés</p>	<p>4.5</p>	<p>Organiser l'intervention des partenaires institutionnels pour faire connaître aux différents acteurs enfance/ jeunesse les dispositifs existants de soutien à la parentalité</p>	<p>Communes</p>	<p>Caf Udaf</p>	<p>A partir de 2023</p>
			<p>4.6</p>	<p>Réfléchir au développement du dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) visant l'accompagnement des jeunes dans les apprentissages, le développement du plaisir d'apprendre et l'ouverture sur l'extérieur (activités culturelles...)</p>	<p>Commune de Châteaugiron</p>	<p>Communes Caf</p>	<p>A partir de 2023</p>
		<p>Nombre de rencontres et de participants</p>	<p>4.7</p>	<p>Proposer des temps d'échange à destination des parents, avec une attention particulière aux parents d'adolescents et aux familles monoparentales et en variant les formats proposés</p>	<p>Communes</p>	<p>Caf</p>	<p>2024</p>

<p>Réforcer la coopération entre acteurs de la santé et du social pour faciliter le repérage et l'accompagnement des parents les plus fragiles socialement et économiquement.</p>	<p>Développer à travers le CIAS les partenariats avec les professionnels des secteurs de la santé et du social en charge de l'accompagnement des familles</p>	<p>Dynamique créée</p> <p>Identification des besoins</p> <p>Repérage des manques</p> <p>Conclusions des premières rencontres</p>	<p>4,8</p>	<p>Développer l'interconnaissance entre acteurs médico-sociaux en organisant des temps de rencontre portés par le CIAS</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes - CCAS, Services Enfance Jeunesse EVS Département - PMI, CDAS CAMPS Professionnels libéraux de santé ADMIR - service familles Service social Caf</p>	<p>A partir de 2023</p>
			<p>4,9</p>	<p>Formaliser les modalités d'orientation des familles entre services</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Département - PMI, CDAS CAMPS Professionnels libéraux de santé ADMIR - service familles Service social Caf</p>	<p>A partir de 2023</p>

Orientation 5 : Poursuivre et développer les actions visant à faciliter l'accès aux droits et l'insertion des personnes en difficulté ainsi que la participation des habitants dans la vie de la cité

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Résultats visés (indicateurs d'évaluation)	Numéro Action	Actions	Pilote	Partenaires et acteurs associés	Echéances
Mettre en place un CIAS en vue de l'accompagnement des personnes en difficulté ou fragilisées	Organiser un dispositif qui permette la coopération entre acteurs locaux de l'action sociale et l'émergence de projets communs dans les domaines de l'insertion sociale, des solidarités et de l'animation sociale	Besoins identifiés	5.1	Poursuivre l'animation du réseau des CCAS et élargir progressivement ce dernier à d'autres partenaires locaux pour une meilleure identification des besoins et des réponses à apporter en matière d'accompagnement social	Pays de Châteaugiron Communauté	Communes - CCAS, Département, Partenaires associatifs et institutionnels de l'action sociale	2023
		Conclusions des rencontres Projets envisagés	5.2	Organiser l'intervention de partenaires institutionnels pour parvenir à la création formelle du CIAS : définition de la fiche de poste, partenariat ASIP, méthodologie sur l'interconnaissance ...	Pays de Châteaugiron Communauté	Communes - UDCCAS Département, Partenaires associatifs et institutionnels de l'action sociale	A partir de 2023

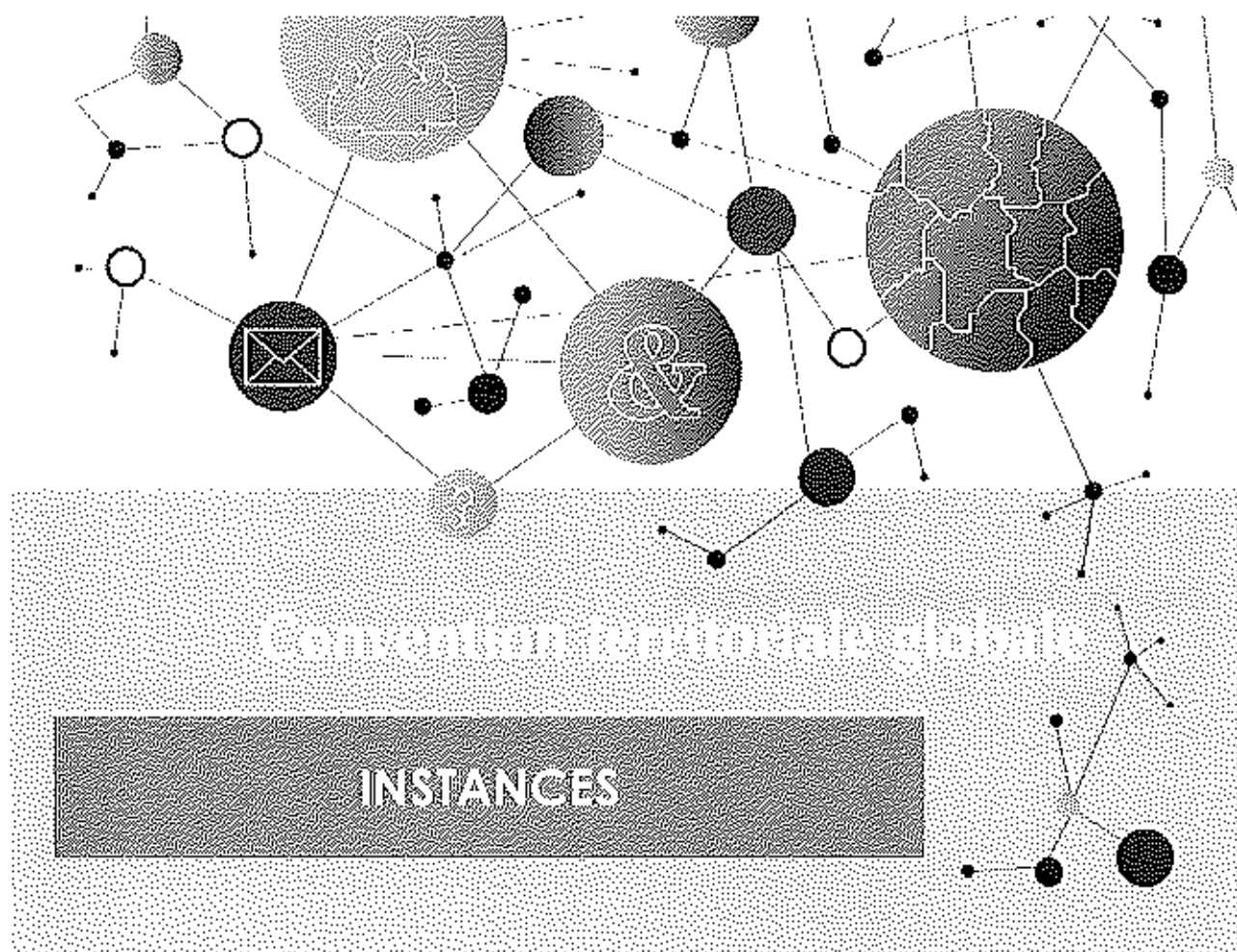
<p>Mettre en place un CIAS en vue de l'accompagnement des personnes en difficulté ou fragilisées (Suite)</p>	<p>Organiser un dispositif qui permette la coopération entre acteurs locaux de l'action sociale et l'émergence de projets communs dans les domaines de l'insertion sociale, des solidarités et de l'animation sociale (Suite)</p>	<p>Projets envisagés</p>	<p>5.3</p>	<p>Développer le travail en transversalité avec les services de l'intercommunalité pour la mise en œuvre d'actions à vocation sociale (mobilités, insertion par temps, accès pour tous à la culture, etc.)</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>France services Médiathèques Cyberespaces PAE/ We Ker Conseil départemental</p>	<p>A partir de 2024</p>
<p>Lutter contre la fracture numérique</p>	<p>Poursuivre et développer les actions menées en matière d'inclusion numérique</p>	<p>Besoins identifiés</p>	<p>5.4</p>	<p>Repérer les publics éloignés du numérique et leurs besoins en organisant des temps de concertation entre acteurs</p>	<p>Communes</p>	<p>France services Médiathèques Cyberespaces PAE/ We Ker</p>	<p>A partir de 2023</p>
<p>Lutter contre la fracture numérique</p>	<p>Poursuivre et développer les actions menées en matière d'inclusion numérique</p>	<p>Nombre d'ateliers proposés et nombre de participants</p>	<p>5.5</p>	<p>Mettre en commun les réflexions menées au niveau des communes concernant l'organisation d'ateliers numériques individuels (pour éviter les non-recours, en lien avec l'accompagnement social)</p>	<p>Communes</p>	<p>France services Médiathèques Cyberespaces PAE/ We Ker</p>	<p>A partir de 2023</p>

<p>Développer les services de l'épicerie sociale dans une perspective de rupture du phénomène d'isolement des usagers et aider à leur insertion sociale</p>	<p>Donner à l'association gestionnaire de l'épicerie sociale les moyens techniques de développer des activités créatrices de lien social (cours de cuisine, coiffure...)</p>	<p>Conclusions des rencontres Projets envisagés</p>	<p>5.6</p>	<p>Construire de nouveaux locaux adaptés à l'accompagnement social des usagers et engager avec l'association une réflexion sur les services à déployer</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté Association gestionnaire Epicom</p>	<p>Communes - CCAS Conseil Départemental</p>	<p>2023</p>
<p>Favoriser l'insertion et l'accès aux droits des gens du voyage</p>	<p>Poursuivre le travail d'accompagnement social par la gestionnaire de l'aire d'accueil et les autres partenaires</p>	<p>Nombre de personnes accompagnées Réponses à leurs demandes/ besoins</p>	<p>5.7</p>	<p>Poursuivre le travail d'accompagnement des personnes dans leur accès aux droits</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes - CCAS PAE France Services</p>	<p>A partir de 2023</p>
<p>Favoriser l'insertion et l'accès aux droits des gens du voyage</p>	<p>Permettre aux gens du voyage la participation à la vie locale et pour les partenaires une meilleure connaissance des usagers des aires d'accueil</p>	<p>Besoins identifiés Conclusions des rencontres</p>	<p>5.8 5.9</p>	<p>Réunir une fois par an les élus et les techniciens pour appréhender le contexte local : difficultés rencontrées et expériences réussies</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes - CCAS Médiathèques PAE AGV35 PMI</p>	<p>A partir de 2023</p>
<p>Favoriser l'insertion et l'accès aux droits des gens du voyage</p>	<p>Permettre aux gens du voyage la participation à la vie locale et pour les partenaires une meilleure connaissance des usagers des aires d'accueil</p>	<p>Besoins identifiés Conclusions des rencontres</p>	<p>5.9</p>	<p>Réfléchir aux modalités d'intervention des institutions locales auprès des gens du voyage (Service Petite Enfance, PAE, CCAS...)</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes - CCAS PAE AGV35 PMI</p>	<p>2024</p>

Favoriser l'insertion et l'accès aux droits des gens du voyage (Suite)	Faciliter la scolarisation des enfants	Dynamique engagée conclusions de la rencontre	5.10	Organiser une fois par an une rencontre spécifique sur l'application des protocoles de scolarisation	Pays de Châteaugiron Communauté	Ecoles Education Nationale AGV35 CCAS	A partir de 2023
Proposer une offre de services adaptée aux personnes fragiles	Favoriser l'émergence du bénévolat dans l'accompagnement des personnes fragiles	Besoins identifiés Projets envisagés	5.11	Impulser une réflexion sur la mobilisation de bénévoles dans l'accompagnement des personnes les plus fragiles (partage de livre à domiciles, temps d'écoute, partage de savoir-faire etc.) et la création de lien social	Communes	Réseau des CCAS porté par le CIAS Epicom ADMIR CDAS EVS	A partir de 2023
Proposer une offre de services adaptée aux personnes fragiles en lien avec le Conseil Départemental	Besoins identifiés Projets envisagés	5.12	Dans la logique de coopération entre acteurs sociaux déjà amorcée, poursuivre sur le territoire la démarche relative à l'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) et la réflexion sur les réponses à apporter aux besoins identifiés	Pays de Châteaugiron Communauté	Conseil Départemental Communes – CCAS EVS	A partir de 2023	

<p>Proposer une offre de services adaptée aux personnes fragiles (Suite)</p>	<p>Permettre le maillage du territoire en logements d'urgence</p>	<p>Nombre de logements créés</p>	<p>5.13</p>	<p>Création de deux nouveaux logements d'urgence sur les communes de Châteaugiron et Piré-Chancé</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes - CCAS</p>	<p>2024</p>
<p>Favoriser la construction de nouveaux logements pour les jeunes actifs (jeunes travailleurs et jeunes en contrat d'apprentissage) afin de proposer une offre qui réponde à leurs besoins spécifiques</p>	<p>Mailler le territoire en créant de nouveaux logements au nord du territoire à proximité des aires d'emplois et des espaces multimodaux</p>	<p>Nombre de logements créés</p>	<p>5.14</p>	<p>Création d'un second logement d'urgence sur les trois autres communes dans la mesure du possible</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes - CCAS</p>	<p>2025</p>
<p>Encourager la construction des logements aidés et l'accession sociale à la propriété</p>	<p>Créer un réel effet de levier pour permettre à des ménages modestes d'accéder à la propriété, et ainsi poursuivre leur parcours résidentiel sur le territoire</p>	<p>Nombre de logements créés</p>	<p>5.15</p>	<p>Aider à construire au moins 10 logements sur la commune de Servon-sur-Vilaine</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes - CCAS, Bailleurs, gestionnaires de logements jeunes actifs</p>	<p>A partir de 2023</p>
<p>Encourager la construction des logements aidés et l'accession sociale à la propriété</p>	<p>Créer un réel effet de levier pour permettre à des ménages modestes d'accéder à la propriété, et ainsi poursuivre leur parcours résidentiel sur le territoire</p>	<p>Nombre de logements créés</p>	<p>5.16</p>	<p>Aider à construire au moins 10 logements sur la commune de Servon-sur-Vilaine</p>	<p>Pays de Châteaugiron Communauté</p>	<p>Communes - CCAS</p>	<p>A partir de 2023</p>

Encourager la construction de logements aidés et l'accession sociale à la propriété (Suite)	Aider les bailleurs sociaux à porter des projets résidentiels pour tous	Nombre de logements construits	5.18	Aider à construire 55 logements aidés par an sur le territoire communautaire	Pays de Châteaugiron Communauté	Communes – CCAS Bailleurs sociaux	A partir de 2023
Impulser les réflexions relatives à la participation des habitants à la vie de la cité	Permettre aux élus et agents des collectivités locales de mieux connaître le dispositif EVS et ses missions auprès des habitants	Réalisation de la réunion, nombre de personnes présentes	5.19	Organiser une réunion de présentation du dispositif EVS et des missions assurées par les EVS locaux	Pays de Châteaugiron Communauté (élus et agents)	Cof EVS Communes	A partir de 2025

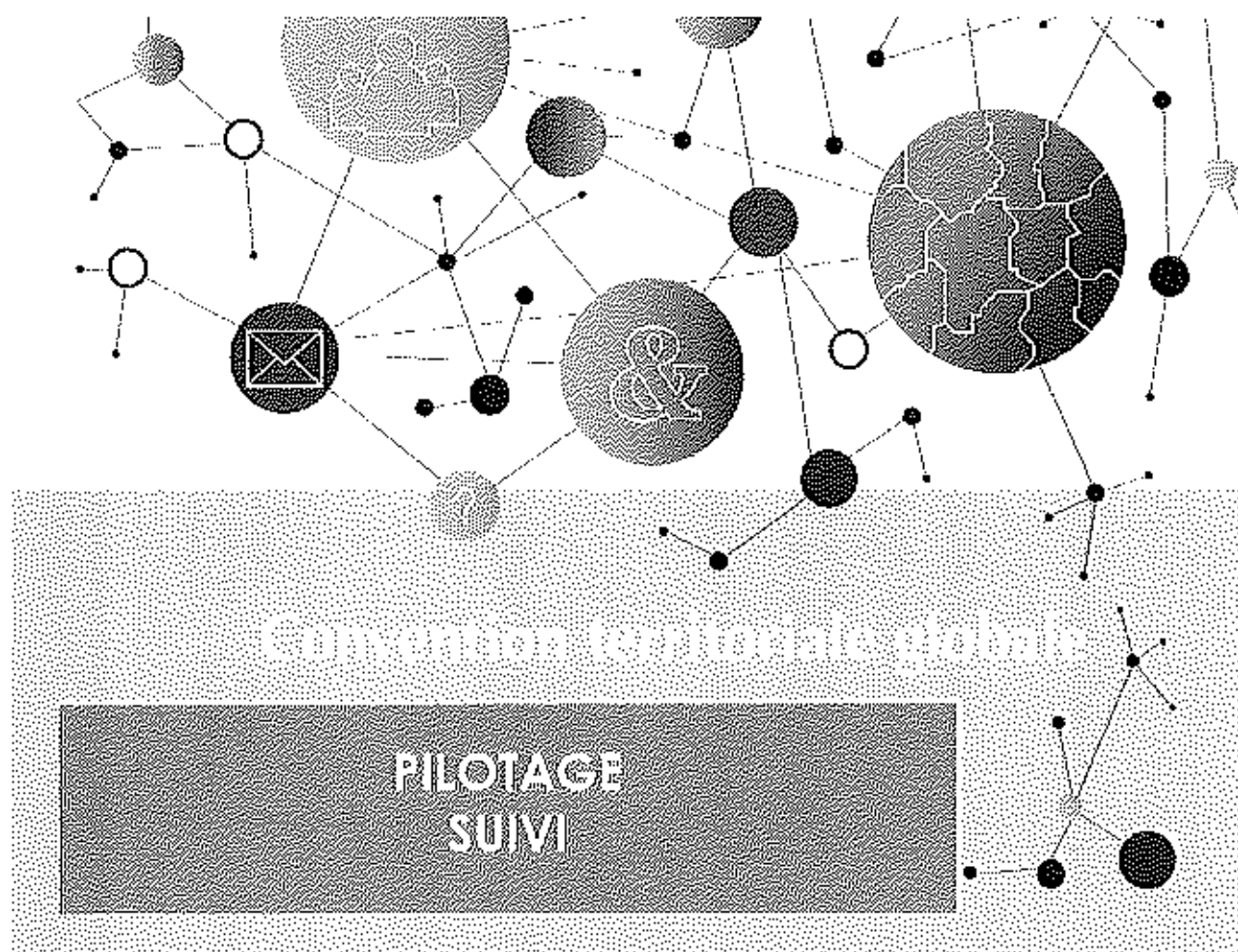


► **Comité de pilotage**

Châteaugiron	Anne Marie ECHELARD Laetitia MIRALLES Monsieur HASTEY
Domfoup	Sylviane GUILLOT Isabelle LHOMME Fanny REDON
Noyal-sur-Vilaine	Marielle MURET BAUDOIN Isabelle LEBRETON Véronique MICOUT
Piré-Chancé	Christelle GAUTIER Louis OBERNDORFER Evolyne PANNETIER
Servon-sur-Vilaine	Michel GARDIN Virginie LE FLOCH Jacky LECHABLE
Pays de Châteaugiron Communauté	Aurélia VILLENEUVE Patricia MADIOT Sandrine CISSE
Caf :	Un représentant de la Direction La Conseillère technique en Action Sociale

► **Comité Technique**

- Jacky LECHABLE
- Sylviane GUILLOT
- Aurélia VILLENEUVE
- Patricia MADIOT
- Lucile LAURENT
- La Conseillère technique en Action Sociale – Caf
- La Chargée de mission Pôle Action Territoriale – Caf



FICHE DE CADRAGE
FONCTION DE CHARGÉE DE COOPÉRATION CIG

Objectif lié à la CIG	Nombre d'ETP affectés à la mission	Échéance de la mission	Professionnel en charge de la fonction	Intitulé de poste :	Qualification	Employeur :	Financement affecté à la mission (en € par an)
*Concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi et l'évaluation de la CIG en relation avec la CAF.							
*Assurer la coordination générale des instances concernées par la Cig. *Effectuer l'animation de ces instances et le suivi auprès des partenaires de la Cig.	0,2	2022-2026	Lucile LAURENT	Coordinatrice de l'action sociale	DE - Conseiller en économie sociale et familiale Master 2 – Intervention et développement social, option MIASE (Métiers de l'Ingénierie de l'Action Sociale et Éducative)	Pays de Châteaugiron Communauté	4 800

Contenu de la mission

- ▶ Coanimer en lien avec la Caf la démarche de définition et de formalisation de la Cig :
 - Être l'interlocuteur de la Caf pour le suivi et la mise en œuvre de la Cig
 - Organiser et assurer le suivi des instances prévues par la Cig
 - Animer le suivi des groupes de travail de la Cig et assurer leur coordination
- ▶ Être l'interlocuteur des acteurs locaux : communes, associations, gestionnaires de services...
- ▶ Animer la mise en réseau des acteurs :
 - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
 - Être en lien permanent avec les chargés de coopération thématique des communes
 - Développer des actions transversales
- ▶ Evaluer le plan d'actions et les objectifs fixés par la Cig

FICHE DE CADRAGE
FONCTION DE COOPERATION THEMATIQUE SIG

Employeur	Nom du référent	Intitulé du poste	Qualification	Thématique générale	Thématique spécifique	Nombre d'ETP affectés à la mission	Echéance de la mission	Financement affecté à la mission (en €/an)
Pays de Châteaugiron Communauté	Patricia MADIOI	Animatrice du Service Information Petite Enfance	Assistant socio-éducatif (A) Diplômes : DE Conseiller en économie sociale et familiale DE Educatrice de jeunes enfants	Petite Enfance et soutien à la parentalité 0-3 ans	Information du public sur les modes d'accueil du jeune enfant	0,4	2023-2026	9 600
					Soutien et accompagnement des professionnels de l'accueil individuel			2 400
Pays de Châteaugiron Communauté	Lucile LAURENT	Coordinatrice de l'Action Sociale	Assistant socio-éducatif (A) Diplômes : DE Conseiller en économie sociale et familiale	Animation de la vie sociale	Mise en réseau des acteurs locaux de l'intervention sociale pour contribuer à la construction d'une stratégie de développement et de maillage territorial en faveur des publics vulnérables	0,2	2023-2026	4 800

Employeur	Nom du référent	Intitulé du poste	Qualification	Thématique générale	Thématique spécifique	Nombre d'ETP affectés à la mission	Echéance de la mission	Financement affecté à la mission (en €/an)
Pays de Châteaugiron Communauté (suite)	Lucile LAURENT	Coordinatrice de l'action sociale	Master 2 Intervention et développement social, option MASE (Métiers de l'ingénierie de l'Action Sociale et Educative)	Accès aux droits	Mise en oeuvre des orientations stratégiques dans les domaines de l'accès aux droits, ou logement, mais également de la participation des habitants	0,2	2023-2026	4 800
				Accompagnement et accès aux droits des gens du voyage	Accompagnement et accès aux droits des gens du voyage (2023)	0,1	2023-2026	2 400
Pays de Châteaugiron Communauté	Sandrine CISSE	Animatrice sociale chargée de l'accompagnement des gens du voyage	Animatrice territoriale (B) <u>Diplômes :</u> DUT Carrières sociales Licence professionnelle en intervention sociale, spécialité 'accompagnement social de publics en difficulté'					

Employeur	Nom du référent	Intitulé du poste	Qualification	Thématique générale	Thématique spécifique	Nombre d'ETP affectés à la mission	Echéance de la mission	Financement affecté à la mission (en €/an)
Châteaugiron	Elise MARTIN	Animatrice Enfance-Jeunesse	Animateur principal de 2 ^e classe (B) Diplômes : DE Educatrice de jeunes enfants DE Educatrice spécialisée	Enfance-Jeunesse	Partage d'expérience relatif à la mise en œuvre et à l'animation d'un CLAS	0,1	A partir de 2023	2 400
	Geoffrey HASTEY	Directeur du Pôle Enfance-Jeunesse	Directeur de Pôle Enfance Jeunesse (A) Diplômes : Master II 'Sociologie' Master II 'Aménagement du territoire'	Jeunesse	Animation d'un réseau d'échange relatif aux questions d'implication des jeunes dans la vie de la cité (PS Jeunes, CMJ...)	0,1	A partir de 2023	2 400
	Fanny REDON	Coordinatrice Pôle animation	Animatrice territoriale (B) Diplômes : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)	Enfance Jeunesse Handicap (3-17 ans)	Animation d'un réseau d'échange autour de la question de l'adaptation des services aux pré-adolescents (9-12 ans) Partage d'expérience relatif à l'accueil des enfants porteurs d'un handicap en ALSH	0,1	A partir de 2023	2 400

Employeur	Nom du référent	Intitulé du poste	Qualification	Thématique générale	Thématique spécifique	Nombre d'ETP affectés à la mission	Echéance de la mission	Financement affecté à la mission (en €/an)
Noyal-sur-Vilaine	Véronique MICOUR	Directrice du pôle Enfance-Jeunesse-scolaire	Attaché (A) Diplômes : MASTER 2 à Rennes 1 « économie et gestion publique »	Enfance Jeunesse	Animation d'un réseau d'échange autour des questions d'adaptation des conditions d'accueil des AISH aux nouvelles demandes des familles	0,1	A partir de 2023	2 400
					Développement d'actions de soutien à la Parentalité destinées aux parents d'enfants âgés de plus de 3 ans	0,1	A partir de 2023	2 400
Firé-Chancé	Claire COUSSOT	Coordinatrice Enfance-Jeunesse	Animatrice territoriale (B) Diplômes : Brevet d'aptitude aux fonctions de direction (BAFD) Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS)	Enfance Jeunesse	Par le biais du réseau, développer les actions de sensibilisation des jeunes à l'offre sportive et culturelle	0,1	A partir de 2023	2 400
					Partage d'expérience relatif à l'aménagement et l'animation sur les temps de pause méridienne	0,1	A partir de 2023	2 400

Employeur	Nom du référent	Intitulé du poste	Qualification	Thématique générale	Thématique spécifique	Nombre d'ETP affectés à la mission	Echéance de la mission	Financement Affecté à la mission (en €/an)
Servon-sur-Vilaine	Virginie LE FLOCH	Coordinatrice Enfance-Jeunesse	Animateur principal (B)	Jeunesse	Animation d'un réseau d'échange relatif à l'adaptation des réponses et des modes d'intervention aux besoins des jeunes	0,1	A partir de 2023	2 400
	Béatrice BIDET	Responsable de l'animation et de l'Action sociale	Rédacteur (B) <u>Diplômes:</u> Licence professionnelle "Responsable d'action gériatrique"	Accompagnement social	Partage d'expérience relatif à la mise en œuvre d'actions visant la lutte contre la fracture numérique Réflexion partagée autour des questions de participation à la vie citoyenne (des jeunes actifs, des bénévoles)	0,1	A partir de 2023	2 400
TOTAL						2		48 000

Détail de la fonction :

- Participer au suivi global de la Ctg et contribuer à la réalisation du plan d'actions dans les secteurs de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, de l'accès aux droits et de la lutte contre la fracture numérique dans le respect des compétences des collectivités.
- En ce qui concerne la thématique spécifique attribuée à chaque chargé de coopération, il est entendu que ce dernier pourra suivre tout projet relevant de sa thématique spécifique à l'échelle de l'ensemble du territoire.



**LISTE DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES
soutenus par la collectivité
et la Caf**

PAYS DE CHÂTEAUGIRON COMMUNAUTÉ**EAJE**

<i>Nom de la structure</i>	<i>Adresse Equipement</i>
Multi-accueil communautaire « Libellule » Crèche « ATTITUDE Château »	18 avenue Pierre Le Treut 35410 Châteaugiron
Multi-accueil communautaire « Coccinelle » Crèche « ATTITUDE Château »	2 rue du Moulin 35530 Noyal-sur-Vilaine

CHÂTEAUGIRON**ALSH**

<i>Nom de la structure</i>	<i>Adresse Gestionnaire</i>
Extrascolaire – Associatif	Association Familiale CSF Ossé 18 rue de la mairie 35410 Châteaugiron
Périscolaire – Associatif	
Accueil Ados – Associatif	
Extrascolaire – Municipal	Hôtel de Ville Le Château 35410 Châteaugiron
Périscolaire – Municipal + Mercredi	
Accueil Ados – Municipal	

LUDOTHÈQUE

<i>Nom de la structure</i>	<i>Adresse Gestionnaire</i>
Ludothèque - Municipale	Hôtel de Ville Le Château 35410 Châteaugiron

CLAS

<i>Nom de la structure</i>	<i>Adresse Gestionnaire</i>
CLAS - Municipal	Hôtel de Ville Le Château 35410 Châteaugiron

DOMLOUP**ALSH***Nom de la structure**Adresse Gestionnaire*

Extrascolaire – Municipal

Mairie

Périscolaire – Municipal
Uniquement le mercrediAllée de l'étang
35410 Domloup

Accueil Ados - Municipal

ESPACE DE VIE SOCIALE : EVS*Nom de la structure**Adresse équipement*EVS - Associatif
CSF « Entraide et familles »2 rue des blés d'or
35410 Domloup**CLUB PARENT***Nom de la structure**Adresse gestionnaire*EVS - Associatif
CSF « Entraide et familles »2 rue des blés d'or
35410 Domloup

NOYAL-SUR-VILAINE	
ALSH	
<i>Nom de la structure</i>	<i>Adresse gestionnaire</i>
Extrascolaire – Municipal	Mairie 18 place de la mairie CS 10013
Périscolaire – Municipal Uniquement le mercredi	
Accueil Ados - Municipal	

PIRÉ - CHANCÉ	
ALSH	
<i>Nom de la structure</i>	<i>Adresse gestionnaire</i>
Extrascolaire – Associatif	Familles Rurales Fédération Départementale d'Ille-et-Vilaine 11 avenue de Brocéliande 35131 Charfres-de-Bretagne
Périscolaire – Associatif Uniquement le mercredi	
Accueil Ados - Associatif	

SERVON SUR VILAINE**ALSH**

<i>Nom de la structure</i>	<i>Adresse gestionnaire</i>
Extrascolaire – Municipal	Mairie 2 rue Théodore Gaudiche 35530 Servon-sur-Vilaine
Périscolaire – Municipal + Mercredi	
Accueil Ados - Municipal (A compter de Sept 2022)	

ESPACE DE VIE SOCIALE : EVS

<i>Nom de la structure</i>	<i>Adresse équipement</i>
EVS « MJC Caravane »	Pôle socio-culturel « Ar Miltam » 2 rue Sant-Martin 35530 Servon-sur-Vilaine

CLAS

<i>Nom de la structure</i>	<i>Adresse gestionnaire</i>
EVS « MJC Caravane »	Pôle socio-culturel « Ar Miltam » 2 rue Sant-Martin 35530 Servon-sur-Vilaine



Convention nationale 2016

DÉLIBÉRATIONS



Vu pour être annexé à
la délibération du Conseil
Municipal en date du 14/12/22
Le Maire,



Pays de
Châteaugiron
Communauté



SYNTHESE DE DIAGNOSTIC SOCIAL PRÉALABLE À LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG).

Pourquoi mener un diagnostic préalablement à la signature d'une convention territoriale globale (CTG) ?

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales, les communes et la Communauté de Communes. La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. Elle constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, qui a été ici confié par la communauté de communes du Pays de Châteaugiron, au cabinet Kainotomía. Ce diagnostic s'articule autour de diverses thématiques et vise à faciliter la définition des priorités et des moyens à mobiliser dans le cadre d'un plan d'actions adapté aux besoins du territoire. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la Convention territoriale globale renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.



Les objectifs :

- Appréhender collectivement les dynamiques de territoire
- Identifier et comprendre les besoins en matière de services à la famille
- Identifier les enjeux en matière de développement social territorial



Comment le territoire a-t-il été observé ?

Ce diagnostic se structure autour de deux modes d'observation :

-  Un portrait social de l'intercommunalité compilant un ensemble d'indicateurs socio-démographiques et socio-économiques statistiques.
-  Une enquête quantitative et qualitative menée auprès des acteurs du territoire : bénévoles, professionnels et élus.

Le présent document synthétise l'ensemble des conclusions issues des données collectées et des échanges avec les acteurs du territoire. L'intégralité des données est disponible dans le rapport de diagnostic.

La méthodologie :

Phase 1 : Mobiliser les acteurs de territoire.

- Coconstruire la commande ;
- Confirmer le fonctionnement du comité de pilotage ;
- Établir le rétroplanning de diagnostic.

Phase 2 : Identifier les enjeux et les problématiques du territoire intercommunal.

- Analyser les données statistiques ;
- Collecter les quantitatives ;
- Collecter les données qualitatives.

Phase 3 : Définir les priorités d'actions sociales.

- Analyser collectivement les données ;
- Identifier les problématiques sociales de territoire ;
- Définir les orientations diagnostic.

Les données :

Une diversité d'indicateurs statistiques issus des observatoires : Insee, ca3, observatoire de l'habitat, data asso, etc.

Une diversité d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs issus des études préalablement menées, des projets de territoires et des rapports d'activités des services au public.

Des données qualitatives recueillies dans le cadre d'entretiens avec les élus des 5 communes de l'intercommunalité.

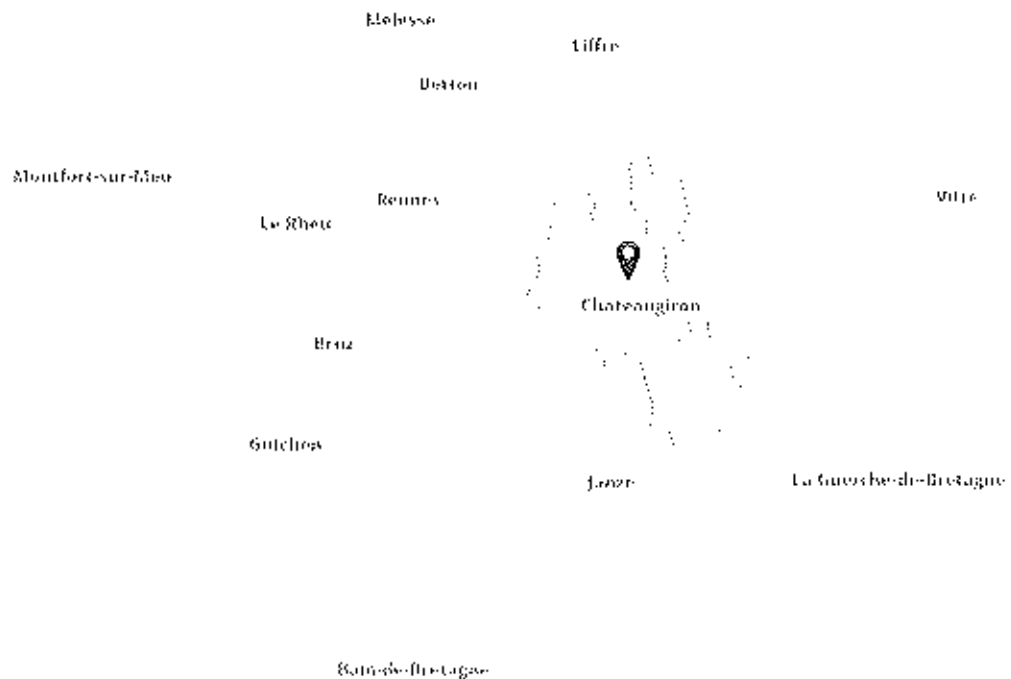
Des données qualitatives recueillies dans le cadre de deux groupes de travail regroupant les élus, les professionnels et les membres d'associations du territoire intercommunal.



Communauté de communes.

Une communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, ayant pour objet l'association de plusieurs communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement local et d'aménagement de l'espace.

La communauté de communes exerce à la place des communes membres, des compétences transférées par les communes.



© IGN | 2021

Le Pays de Châteaugiron Communauté est une communauté de communes française située, à l'est de Rennes, dans le département d'Ille-et-Vilaine, en région Bretagne.

Situé au cœur du pays de Rennes, le Pays de Châteaugiron Communauté se définit comme un territoire périurbain au sens de la grille de densité de l'INSEE, en tant qu'il est d'une densité de population intermédiaire (Insee, 2021).

La communauté de communes est l'aboutissement d'une coopération entre les communes du canton de Châteaugiron qui remonte à 1980, sous la forme du syndicat intercommunal d'études et de programmation du secteur de Châteaugiron. Ce syndicat a abouti à la création de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron par arrêté préfectoral du 30 décembre 1993.

À sa création, elle regroupait 6 communes : Chancé, Châteaugiron, Domloup, Nouvoitou, Saint-Aubin du Pavail et Servon sur Vilaine. Cette étape marquait le passage d'une logique communale à une logique intercommunale, en termes d'intervention et de maîtrise d'ouvrage. Son existence a été rendue possible grâce à la fiscalité propre de l'EPCI et à son administration.



Population municipale de la CC du Pays de Châteaugiron par commune

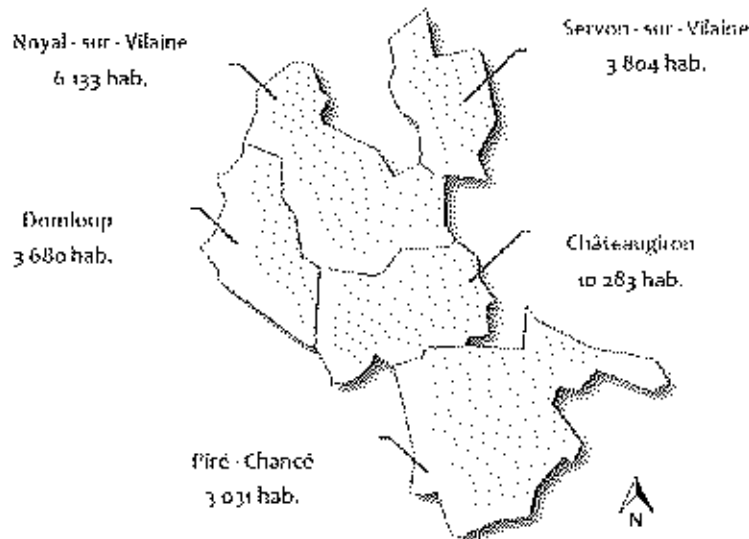


26 931 habitants

Population municipale 2019

CC du Pays de Châteaugiron

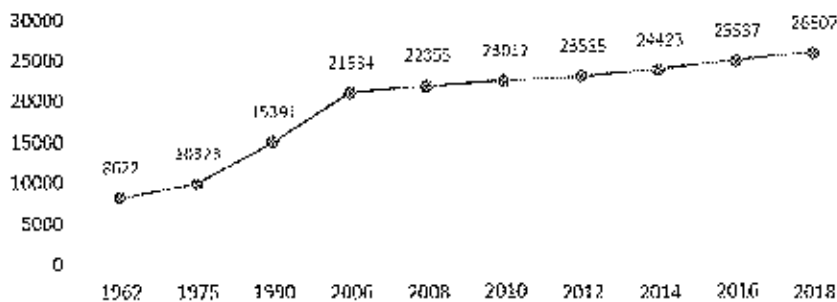
INSEE | 2018



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomia.

Comment a évolué la population au cours de ces dernières décennies ?

Évolution de la population depuis 1962 - CC du Pays de Châteaugiron - (Nombre d'habitants).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomia.

Les résultats du recensement de la population le plus récent, effectué par l'Insee, indiquent que la population de la Communauté de communes s'élève en 2019 à 26 931 habitants, soit une hausse de 20,5% depuis 2008.

Cette augmentation démographique est constante depuis les années 1960 et entraîne une forte augmentation de la densité de population sur le territoire. La communauté de communes est en effet passée de 73,4 habitants au km² en 1968 à 207,8 habitants au km² en 2019.

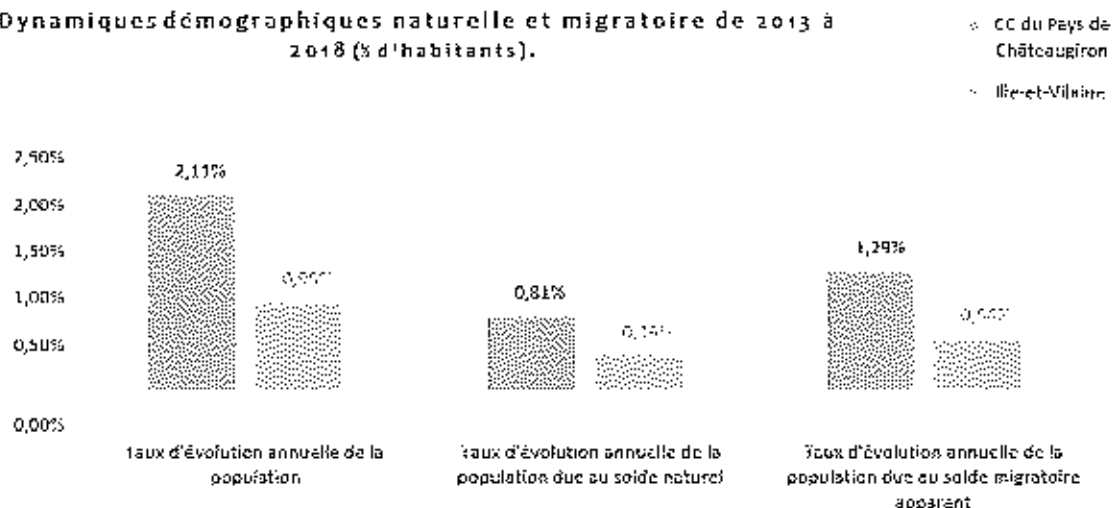
Sur cette même période, la population du département augmente elle aussi mais de manière moins significative. Le département compte 159,3 habitants au km² en 2019 et la variation annuelle moyenne de sa population est inférieure de 1 point à celle du Pays de Châteaugiron entre 2013 et 2018.



Communes	Population municipale		Taux d'évolution en %	Habitants au km ²
	2008	2019	2008-2019	2019
Châteaugiron	8 293	10 283	↗ 23,9 %	437,2
Domloup	3 003	3 680	↗ 21,8 %	198,5
Noyal-sur-Vilaine	5 109	6 133	↗ 20,4 %	199,6
Piré-Chancé	2 485	3 031	↗ 21,9 %	72,9
Servon-sur-Vilaine	3 465	3 804	↗ 9,8 %	249,3
CC du Pays de Châteaugiron	22 355	26 931	↗ 20,5 %	207,8

Les communes qui composent la CC de Châteaugiron connaissent des évolutions démographiques importantes allant de +20,4 % pour Noyal-sur-Vilaine à +23,9 % pour Châteaugiron entre 2008 et 2019. Seule Servon-sur-Vilaine connaît une progression moins importante que la communauté de communes avec une évolution de +9,8 % sur la même période. L'évolution démographique se poursuit donc et se renforce puisque le taux d'évolution entre 2007 et 2017 pour la CC de Châteaugiron était de +12,8 % (source Compas | ABS 2020). La densité de population est également assez importante à l'échelle de la CC. Les communes de Châteaugiron et de Servon-sur-Vilaine sont particulièrement peuplées avec respectivement 437,2 et 249,3 habitants au km², tandis que le niveau de densité est moyen à Domloup et Noyal-sur-Vilaine et faible à Piré-Chancé.

Dynamiques démographiques naturelle et migratoire de 2013 à 2018 (% d'habitants).



INSEE | RP 2018 | Traitement © Kainotomia.

La croissance démographique intercommunale est principalement imputable au solde migratoire qui enregistre une progression depuis 2008. Les derniers relevés montrent un excédent de 203 arrivées sur le territoire entre 2013 et 2018. Cette tendance est identique à celle du département mais plus marquée dans l'intercommunalité. Le taux d'évolution annuelle de la population due au solde migratoire étant de 1,29 % dans la CC du Pays de Châteaugiron contre 0,56 % dans l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine.



Répartition de la population par tranches d'âges et indice de vieillissement

Population par grandes tranches d'âge de la CC du Pays de Châteaugiron par communes - 2018. (% d'habitants)

Communes	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
Châteaugiron	22,7 %	15,1 %	21,4 %	21,9 %	13,0 %	5,9 %
Domleup	24,0 %	17,1 %	23,7 %	21,7 %	9,8 %	3,6 %
Noyal-sur-Vilaine	18,8 %	18,1 %	19,7 %	21,2 %	13,9 %	8,3 %
Piré-Chancé	24,7 %	14,7 %	24,4 %	20,6 %	11,2 %	4,5 %
Servon-sur-Vilaine	20,7 %	16,0 %	20,9 %	23,1 %	14,5 %	4,9 %
CC du Pays de Châteaugiron	21,9 %	15,1 %	21,6 %	21,7 %	12,8 %	5,8 %
Ille-et-Vilaine	18,8 %	19,4 %	19,2 %	19,3 %	14,7 %	3,6 %

INSEE | RP 2018 | Traitement © Kainotomia.

Les communes de Domleup et Piré-Chancé sont des communes plus jeunes que la moyenne des communes du Pays de Châteaugiron, avec une forte proportion d'enfants (de 0 à 14 ans). Les plus de 60 ans y sont d'ailleurs particulièrement sous-représentés.

Noyal sur Vilaine compte la proportion la plus importante de jeunes de 15 à 29 ans parmi l'ensemble des communes de l'intercommunalité (18,1 % de sa population). Mais elle a également l'indice de vieillissement le plus fort (70 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans). Un indice équivalent à celui de l'Ille-et-Vilaine.

La commune de Servon-sur-Vilaine enregistre également une part plus importante de 60 ans et plus au sein de sa population avec un indice de vieillissement de 51.

Indice de vieillissement de la CC du Pays de Châteaugiron par communes - 2018.

Communes	Indice de vieillissement
Châteaugiron	46
Domleup	33
Noyal-sur-Vilaine	70
Piré-Chancé	39
Servon-sur-Vilaine	51
CC du Pays de Châteaugiron	48
Ille-et-Vilaine	70

Observatoire des territoires | 2018 | Traitement © Kainotomia.



Evolution de la typologie des ménages

Au dernier recensement 2018, la communauté de communes du Pays de Châteaugiron comptait 10 561 ménages. Ces derniers sont de plus en plus nombreux sur le territoire. On en décompte 27,7 % de plus que 10 ans auparavant.



+ 18,6 % habitants

CC du Pays de Châteaugiron – De 2008 à 2018

Au regard des données démographiques disponibles, il est possible d'imputer cette hausse :

- D'une part à la croissance de la population (+ 18,6 % d'habitants en population intercommunale depuis 2008).
- D'autre part, à la réduction de la taille de ces ménages. Depuis la fin des années 60, la taille moyenne des ménages de la CC du Pays de Châteaugiron n'a cessé de diminuer. En 1968 l'intercommunalité comptait 3,41 personnes en moyenne par résidence principale contre 2,18 en 2018.



+ 27,7% ménages

CC du Pays de Châteaugiron – De 2008 à 2018

Nombre de ménages selon leur composition - CC du Pays de Châteaugiron - 2018.

Composition	2018	Évolution entre 2008 et 2018
Nb de ménages d'une personne :	7 749	↑ + 53,1 %
- Hommes seuls	1 318	↑ + 56,7 %
- Femmes seules	1 431	↑ + 50,0 %
Autres ménages sans famille	65	↓ - 99,3 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	7 747	↑ + 21,7 %
- Un couple sans enfant	3 068	↑ + 32,1 %
- Un couple avec enfant(s)	3 959	↑ + 13,0 %
- Une famille monoparentale	720	↑ + 33,8 %
Total	10 561	↑ + 27,7 %

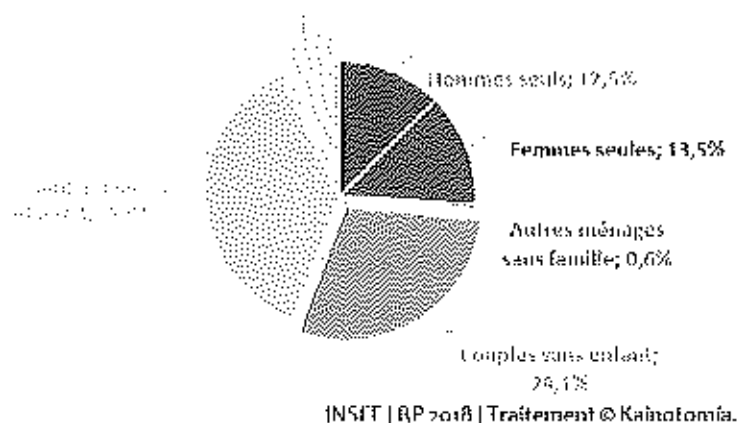
INSEE | RP 2018 | Traitement © Kainotomía.



Les ménages les plus représentés dans le Pays de Châteaugiron sont les couples avec enfant(s) (37,5%) et les couples sans enfant (29,1 %). Ils sont suivis par les 2 749 personnes qui vivent seules (26 % des ménages), avec une légère sur représentation des femmes seules par rapport aux hommes.

Bien que moins représentées, les familles monoparentales ont connu une augmentation entre 2008 et 2018 (+ 33,8 %) mais elles restent moins présentes que dans les territoires de comparaison. Elles représentent 6,8 % des ménages de la communauté de communes contre 7,6 % en Ille-et-Vilaine. Parmi elles, les femmes seules avec enfant(s) sont 2,4 fois plus nombreuses que les hommes dans la même situation (508 femmes seules avec enfant(s) contre 212 hommes ; Insee, 2018). La réduction de la taille des ménages préalablement observée semble donc portée essentiellement par les ménages composés d'une seule personne et les familles monoparentales dont les évolutions sont les plus importantes au cours des dix dernières années.

Répartition par composition des ménages
CC du Pays de Châteaugiron 2018.
(% ménages).





La dynamique économique

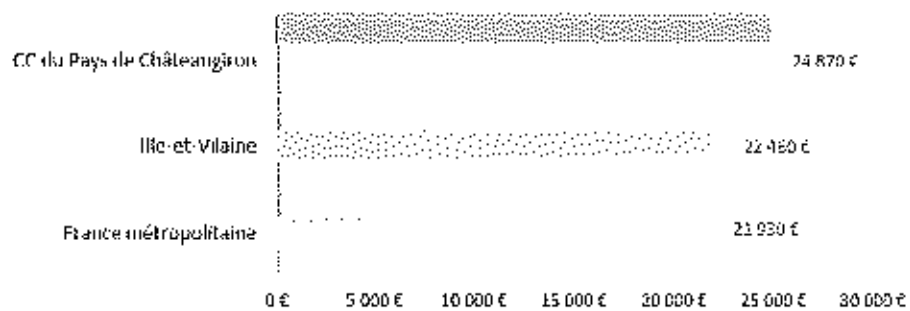
Quel est le niveau de vie de la population ?

Niveau de vie.



Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) - 2019.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomia.

Le revenu médian, tout comme la part des foyers fiscaux imposés, laisse apparaître une intercommunalité aux niveaux de revenu plus élevés que ceux du département et de la France métropolitaine. Dans la CC du Pays de Châteaugiron, en 2019, la moitié des ménages fiscaux avait un niveau de vie supérieur à 24 870 € annuels, soit 2 072,50 € par mois et par unité de consommation (niveau de vie médian).

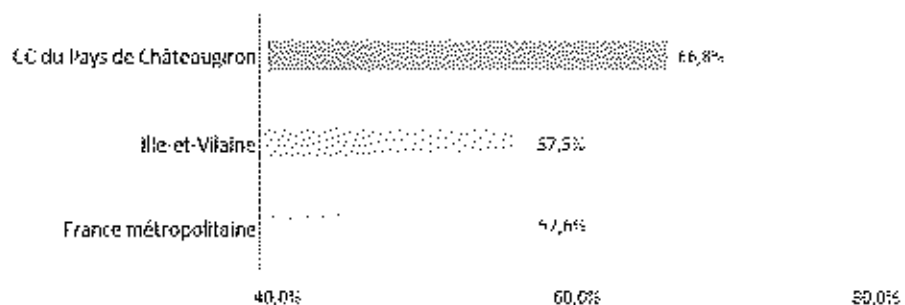
Cette même année, 66,8 % des foyers fiscaux de la communauté de communes payaient l'impôt sur le revenu contre 57,5 % en Ille-et-Vilaine et 57,6 % au national.



Foyer fiscal.

Part des ménages fiscaux imposés - 2019. (En %).

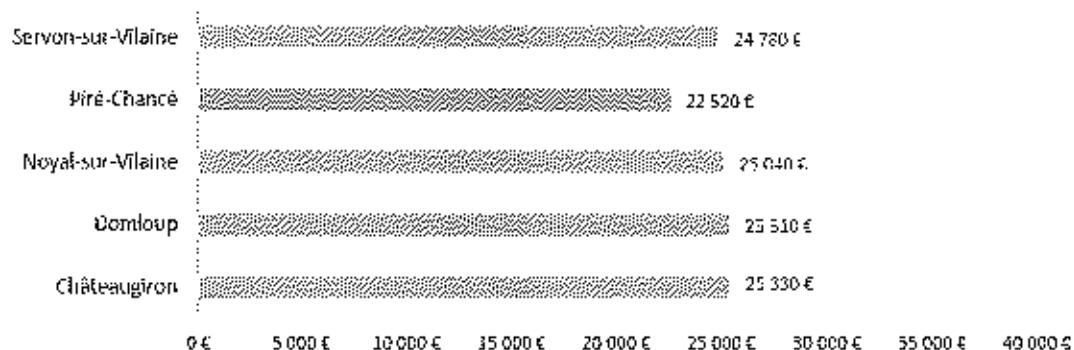
Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes imposables sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage.



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomia.



Médiane du revenu disponible par unité de consommation, par commune - CC du Pays de Châteaugiron - 2019 - (en euros).



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomia.

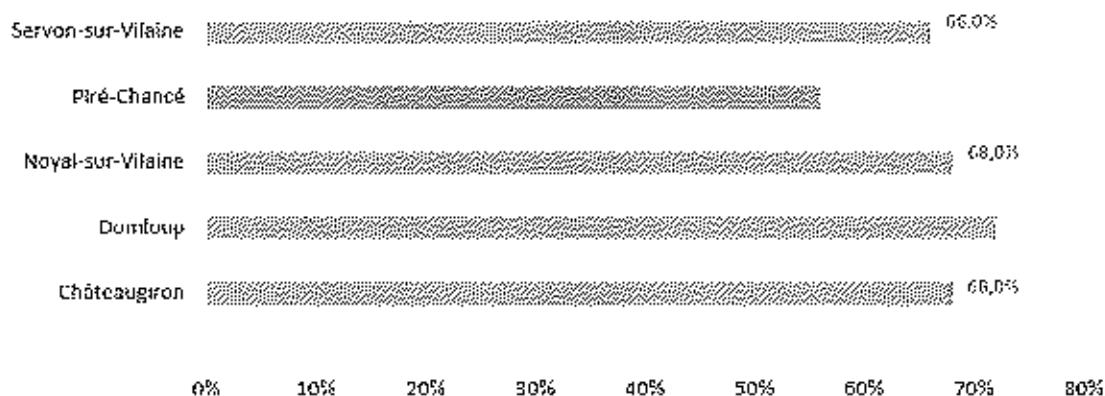
Il existe toutefois des disparités de revenus à l'échelle intercommunale.

Les communes de Domloup, Noyal-sur-Vilaine et Châteaugiron regroupent un plus grand nombre de foyers fiscaux imposés. Les revenus médians y sont d'ailleurs supérieurs à la médiane de l'intercommunalité (de + 170 € annuel à Noyal-sur-Vilaine à + 460 euros annuel à Châteaugiron).

La commune de Servon-sur-Vilaine présente un revenu médian ainsi qu'une part de ménages fiscaux imposés quasi identiques aux valeurs de la communauté de communes.

Seule Piré-Chancé a une médiane de revenu inférieure au chiffre intercommunal (- 2 350 € annuel, par unité de consommation) mais qui restent supérieure à celles de l'Ille-et-Vilaine et de la France métropolitaine.

Part des ménages fiscaux imposés par commune - CC du Pays de Châteaugiron - 2019 (En %).



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomia.



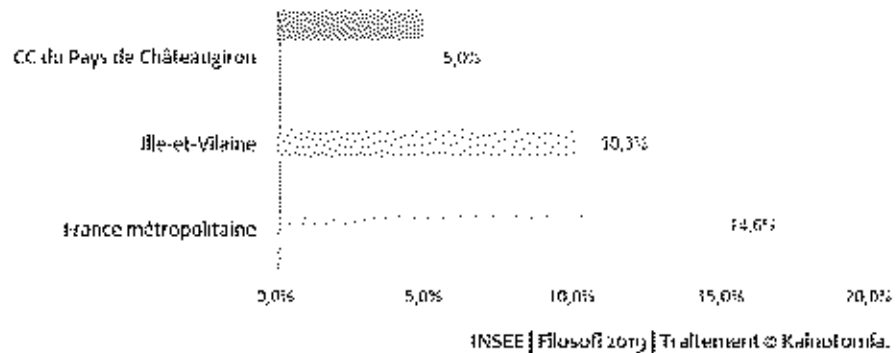
Quel est le niveau de pauvreté économique de la population ?



Seuil de pauvreté.

Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport aux niveaux de vie de la population. Pour l'Insee, comme pour Eurostat, une personne est pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Taux de pauvreté - 2019- (En %).

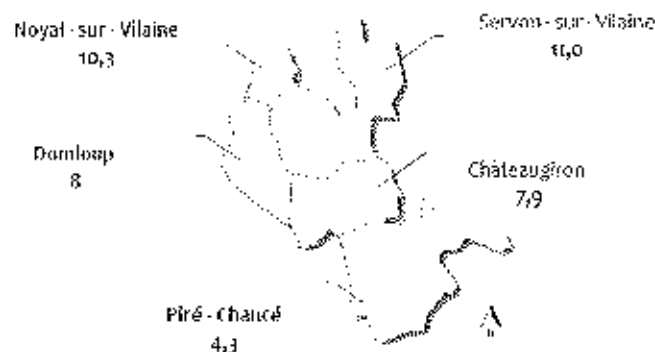


En 2019, en France métropolitaine, 9,2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté est ainsi de 14,6 % (hors personnes pauvres vivant en communauté ou dans les DDM). Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspondait en 2019 à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne seule.

Cette même année, dans la CC du Pays de Châteaugiron, 5 % de la population vivaient en dessous de ce seuil. Un chiffre bien moins élevé que dans les territoires de comparaison.

Avec un indice de Gini de 0,2 en 2019, le territoire de la communauté de communes montre également un degré d'inégalité dans la distribution des niveaux de vie moins important qu'en France métropolitaine et que dans l'ensemble de l'Ile-et-Vilaine.

Part d'allocataires du RSA par commune - CC du Pays de Châteaugiron - 2019 (pour 1 000 habitants de 16-64 ans).



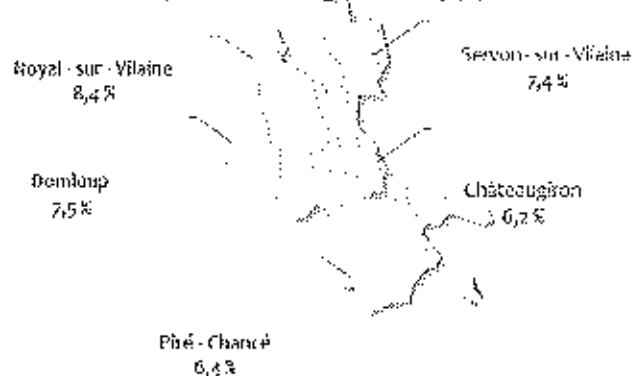
CNAF | HLEAS Base Communale Allocataires (BCA) 2019 | Traitement © Kainotomia.



Les données des allocataires de la CAF donnent également un éclairage de l'état des fragilités économiques sur le territoire. En 2019, en moyenne, 8,3 allocataires du RSA étaient enregistrés pour 1 000 habitants de 16 à 64 ans dans les différentes communes de la CC, contre 25,6 en Ile-et-Vilaine et 45,4 en France. Cette même année, en moyenne, 7,7 % des allocataires de la communauté de communes ont des ressources constituées à plus de 50 % de prestations CAF. Un chiffre inférieur à ceux des EPCI alentours qui s'élèvent à 19 % pour Rennes Métropole, 13,1 % pour la CC Roche aux Fées Communauté et 11,1 % pour la CA de Vitré Communauté.

Suivant cette même dynamique, en 2019, 3,5 % des allocataires de la CC du Pays de Châteaugiron ont des ressources constituées à 100 % des prestations CAF, contre 10,8 % pour Rennes Métropole et 9 % dans l'ensemble de l'Ile-et-Vilaine.

Part des allocataires dont les ressources sont constituées à plus de 50 % des prestations CAF - CC du Pays de Châteaugiron - 2019 (%).



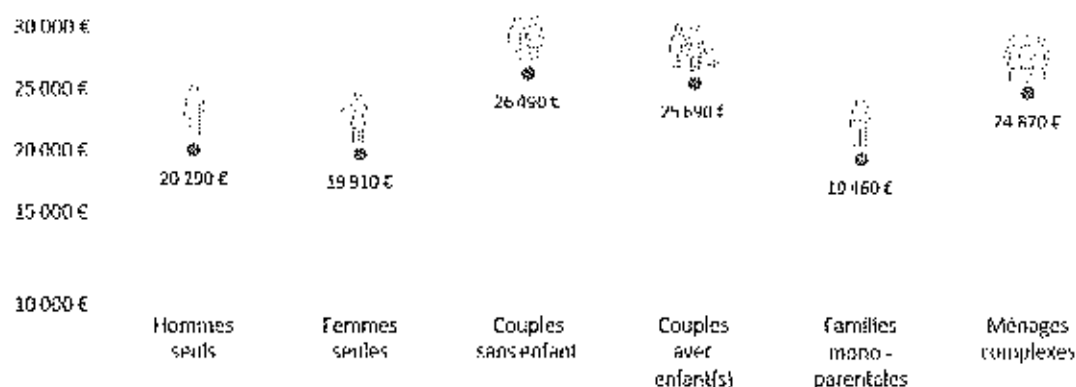
CNAF | ILEAS Base Communale Allocataires (BCA) 2019 | Traitement © Kainotomia.



Quelles sont les populations les plus fragiles économiquement ?

A l'image de la dynamique nationale, les plus jeunes sont les plus touchés par la précarité économique. En 2019, dans la CC du Pays de Châteaugiron, ce sont les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans qui présentent le revenu médian le plus bas : 21 410 € annuel. Ce chiffre signifie que 50 % d'entre eux vivent avec moins de 1 784,20 € par mois et par unité de consommation. La quasi totalité de leurs revenus disponibles provient des revenus d'activité comme pour l'ensemble des ménages jusqu'à 60 ans. Ce chiffre alerte donc sur les écarts de salaire à la défaveur des jeunes.

Médiane du revenu disponible annuel des ménages, par unité de consommation, par type de ménage - CC du Pays de Châteaugiron - 2019 (en euros)



INSEE | Filosofi 2018 | Traitement © Kainotomia.

La répartition par type de mariage témoigne quant à elle de plus faibles revenus pour les ménages d'une personne (hommes seuls et femmes seules). Pour les familles monoparentales, le niveau de revenu chute encore. Avec une médiane de niveau de vie de 19 460 € annuel, 50 % d'entre elles vivent avec moins de 1 621€ par mois.

La quasi-totalité du revenu disponible pour ces familles provient des revenus d'activités mais elles se distinguent par une proportion plus importante des prestations sociales dans le revenu disponible.



CONCLUSION DU PORTRAIT DE TERRITOIRE GLOBAL



Une croissance démographique constante depuis 1960 dans les cinq communes du Pays de Châteaugiron Communauté, avec des migrations résidentielles importantes et des arrivées plus massives en provenance de Rennes



Une population jeune et familiale, notamment dans les communes de Domloup, Piré-Chancé et Noyal-sur-Vilaine, avec un vieillissement de la population moins important que celui observable aux échelles départementale et nationale



Une augmentation importante du nombre de familles monoparentales et des ménages composés d'une personne seule



Une population au niveau de revenu plus élevé que ceux du département et de la France métropolitaine et un taux de pauvreté inférieur à ceux des territoires de comparaison. Mais, des disparités à l'échelle intercommunale avec des revenus plus faibles pour la commune de Piré-Chancé



Des populations plus fragiles économiquement : les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans, les ménages d'une personne et les familles monoparentales, avec une augmentation importante de ces deux dernières catégories de ménages



Un taux d'activité dans la CC du Pays de Châteaugiron supérieur aux chiffres départementaux et nationaux avec un taux de chômage inférieur aux territoires de comparaison et en baisse depuis 2013



La nécessité de penser l'accès à l'emploi en termes de mobilité, avec un nombre important d'actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence

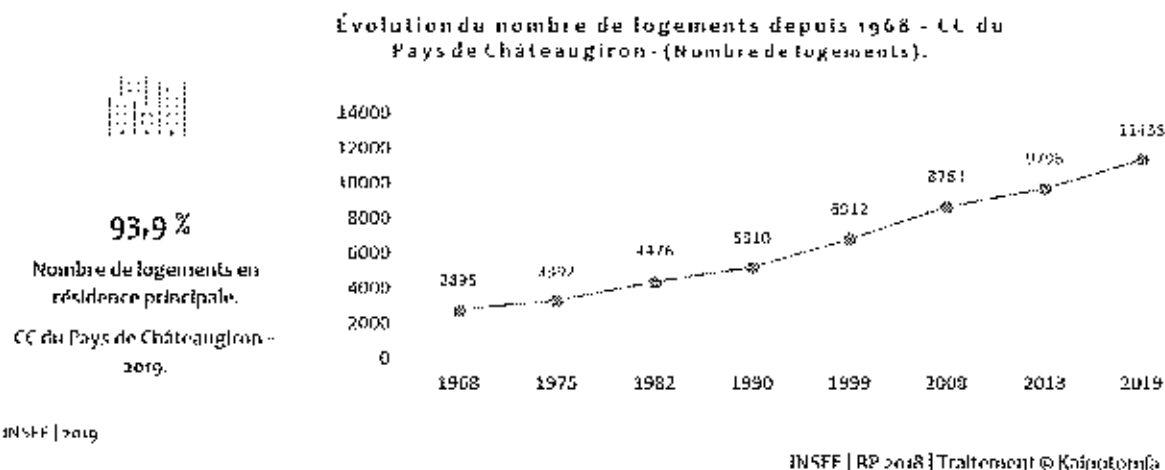


Des populations plus exposées à des difficultés liées à l'emploi : Les femmes (toutes tranches d'âge confondues), les jeunes de 15 à 24 ans, de nouveaux arrivants, majoritairement âgés de 25 à 54 ans, dont une part significative est sans activité professionnelle



HABITAT

Quel est l'état du parc de logements de la CC du Pays de Châteaugiron ?



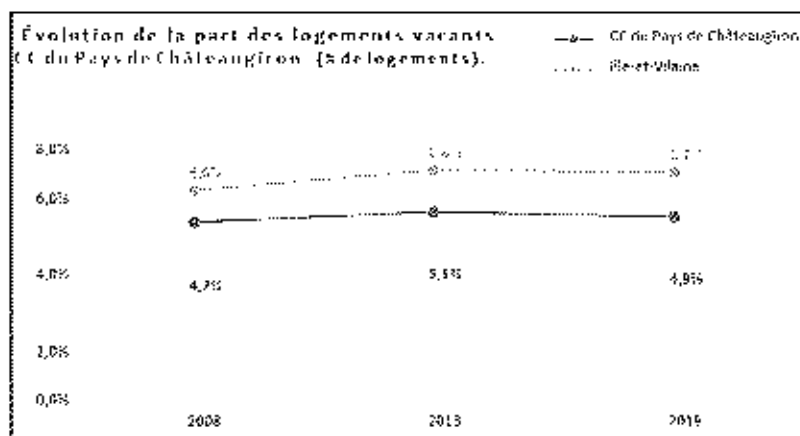
Le territoire du Pays de Châteaugiron comptait 11 438 logements en 2019 avec une grande majorité de maisons et de résidences principales. Depuis les années soixante, le nombre de logements a progressé nettement plus rapidement sur la communauté de communes qu'au niveau national. Le nombre de logements dans l'intercommunalité est passé de 2 865 en 1968 à 11 438 en 2019. Sur la dernière période intercensitaire la plus forte évolution annuelle se retrouve sur Domloup (5% de logements en plus en moyenne chaque année entre 2012 et 2017).

La grande majorité des résidences principales a été construite après 1971. 23,6 % de l'ensemble de ces logements ont été achevés entre 2006 et 2015. Il est à noter également que de nombreux appartements ont été construits depuis 1991 (1 458 logements).



Le parc de logements permet-il d'accueillir de nouveaux habitants ?

Le nombre de logements vacants dans la communauté de communes a été multiplié par 2,7 depuis 1999. Toutefois, leur part dans l'ensemble des logements du territoire est plutôt basse (4,9 %) et se situe en-dessous du chiffre national. Cet indicateur permet de comprendre la capacité d'un territoire à accueillir de nouveaux habitants ou à permettre une mobilité intracommunale. Un faible taux de logements vacants signifie que peu de logements sont inoccupés. Cela peut donc entraîner des difficultés pour les habitants à trouver un logement adapté à la taille de leur famille ou à leur budget. Ce peut être également handicapant pour maintenir la présence des jeunes sur le territoire ; sans logement disponible, ces derniers se voient contraints de quitter le territoire lorsqu'ils partent du logement familial.



Quel est l'état du parc de logements sociaux sur le territoire ?



8 %

Part de logements sociaux

CC du Pays de Châteaugiron - 2019

Indice national de Vigilance-Fragilité par commune - CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

	Fragilité socio-économique	Vigilance Habitat	Vigilance Globale
Châteaugiron	56	56	56
Domloup	48	68	57
Noyal-sur-Vilaine	64	64	64
Piré-Chancé	52	107	77
Séyon-sur-Vilaine	59	67	62
CC du Pays de Châteaugiron	57	72	64
France	100	100	100

Nb : indice de vigilance calculé à partir : du taux de vacance, du nombre de logements mis en chantier, de la part de logements construits avant 1949, de la pression de la demande. Un indice 100 représente le niveau national. Plus l'indice est élevé, plus la vigilance doit être importante.

Le Pays de Châteaugiron et les communes qui le composent ont un indice de fragilité socio-économique plutôt bas (57 dans la CC), notamment du fait des caractéristiques démographiques et économiques décrites précédemment (faible part de bénéficiaires des minima sociaux, forte part de foyers fiscaux imposés, etc.). Il en est de même pour l'indice de vigilance de l'habitat, qui se situe lui aussi au-dessous de 100. Seule la commune de Piré-Chancé laisse apparaître un score préoccupant dû notamment à une forte pression de la demande en logements sociaux (la faible part de logement sociaux dans la commune est associée à une population précaire plus importante).



3,30

Pression de la demande

CC du Pays de Châteaugiron

2019



3,18

Pression hors mutation

CC du Pays de Châteaugiron

2019

Observatoire de l'habitat | 2020

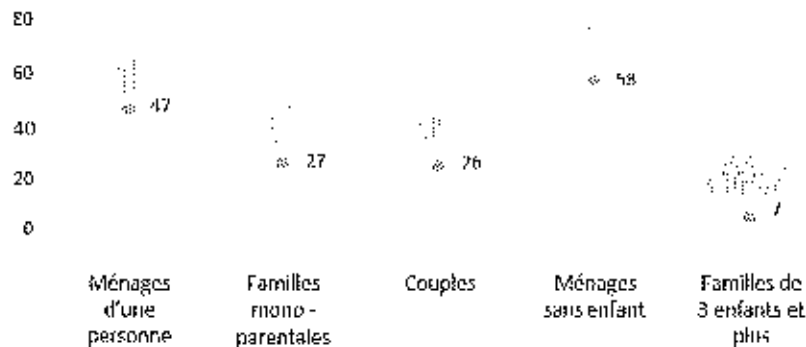
Dans l'intercommunalité en 2019, on compte 3,30 demandes de logement pour une attribution (indice de pression de la demande) et 3,18 de ces demandes émanent de personnes qui n'étaient pas encore demandeuses ou attributaires du parc social (indice de pression hors mutation).

Parmi les demandeurs les ménages les plus représentés sont les ménages sans enfant qui sont également plus nombreux chez les attributaires. En 2019, les personnes isolées représentent 47 demandeurs.

Les demandes proviennent également plus souvent de personnes âgées de 30 à 50 ans.

A noter que les demandeurs sont majoritairement déclarés comme actifs occupés (59 %) parmi lesquels 14 % occupent un emploi précaire. 18 % sont retraités et 13 % sont au chômage.

Profil des demandeurs en logements sociaux selon la composition familiale - CC du Pays de Châteaugiron - 2019 (En nombre de demandeurs).



Observatoire de l'habitat | 2020 | Traitement © Kainotomía.



Quels sont les besoins liés à l'habitat sur le territoire ?

Des besoins spécifiques en logements sociaux

Depuis fin des années 60, le nombre de ménages s'est accru du fait des migrations résidentielles sur le territoire et de la réduction du nombre moyen de personnes par ménage. Pour loger un même nombre de personnes, il faut donc plus de logements. Au-delà des aspects quantitatifs, le logement doit pouvoir aussi accompagner les évolutions sociodémographiques suivantes :

- le vieillissement de la population (doublement de la part des 80 ans à l'horizon 2040)
- la diversification des parcours résidentiels liée à la fragilisation de la cellule familiale (de plus en plus tardives, les unions se défont aussi plus fréquemment et plus rapidement)
- l'augmentation du nombre de familles monoparentales. Surreprésentées dans le parc social par rapport à l'ensemble des ménages, elles sont également plus présentes parmi les demandeurs
- l'isolement résidentiel, en augmentation. En France, près de 70 % des ménages demandeurs sont composés d'un seul adulte (avec ou sans enfant), ce qui rend plus difficile l'accès à un logement autonome en dehors du parc social
- une précarisation de la population ; dans l'intercommunalité, la quasi-totalité des demandes de logements sociaux provient de ménages ne résidant pas en logement social. Malgré une pression de la demande assez faible, ce phénomène sous tend la présence d'une population qui se précarise
- une vigilance plus particulière à apporter à la commune de Piré-Chancé où la pression de la demande est plus forte avec une part des logements sociaux plus faible



Des besoins spécifiques pour les jeunes actifs :

Pour aider les jeunes à s'insérer durablement sur le territoire, 14 logements Jeunes Actifs existent sur le Pays de Châteaugiron Communauté (8 à Domloup et 6 à Châteaugiron).

L'attribution des logements se fait en concertation entre les communes, le Pays de Châteaugiron Communauté et les organismes gestionnaires (association 'Les Amitiés Sociales' et bailleur social 'Espace!').

Le projet professionnel du jeune, son niveau de revenu et la localisation de son lieu de travail ou de formation sont autant de critères pris en compte pour l'attribution de ces logements. Ces derniers sont également prioritairement attribués aux jeunes du Pays de Châteaugiron Communauté pour leur premier accès à l'emploi, en stage ou en formation professionnelle.

Le Programme Local de l'Habitat 2018-2023 prévoit la construction de 20 nouveaux logements Jeunes Actifs au nord du territoire (Noyal-sur-Vilaine et Servon-sur-Vilaine) afin de répondre au besoin croissant des jeunes parfois en proie à des difficultés économiques et de mobilité (programme de logements sociaux davantage localisés dans les grandes villes universitaires et les métropoles).

Des besoins spécifiques en hébergements de secours

Afin d'apporter une réponse rapide à des besoins ponctuels et exceptionnels d'hébergement, du fait d'aléas divers (rupture familiale pour les jeunes, violences conjugales, sinistres...), le Pays de Châteaugiron Communauté propose deux appartements de type T2 / T3 à Domloup et Servon-sur-Vilaine et une maison T3 sur Noyal-sur-Vilaine.

Le bâtiment est fourni par la mairie, le Pays de Châteaugiron Communauté réalise les travaux et équipe le logement (mobilier, vaisselle, épicerie...), tandis que la commune gère, à travers le CCAS, les occupations du logement. En moyenne, ces hébergements sont occupés 9 mois sur 12, pour des périodes allant de quelques jours à deux mois.

Les acteurs du territoire signalent à ce sujet que les logements d'urgence sont présents en nombre insuffisant sur le territoire, notamment au regard de la présence de la population précarisée par des difficultés économiques ou sociales ou qui se voit contrainte de quitter le logement familial.



À RETENIR SUR L'HABITAT



Un parc récent avec un nombre de logements en augmentation



Des mesures en cours pour favoriser l'habitat et l'accès à la propriété sociale, notamment dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, avec la construction de nouveaux logements Jeunes Actifs et de logements à prix maîtrisé



Des indices de fragilité sociale et de vigilance de l'habitat faibles à l'échelle de l'intercommunalité. Mais, un indice de vigilance de l'habitat préoccupant à Piré-Chancé notamment dû à la pression de la demande en logements sociaux



Des dynamiques de territoire qui influent sur les besoins en logements : croissance démographique ; phénomène de décohabitation et de desserrement des ménages ; augmentation de la longévité associée au vieillissement de la population



Des besoins plus spécifiques : en logements sociaux ; en logements de jeunes actifs ; en hébergement d'urgence

1 ENJEU MAJEUR

Mettre en adéquation le parc de logements avec les dynamiques socio-démographiques en cours et à venir

Quelles sont les évolutions socio-démographiques qui influent sur les services à destination de la petite-enfance et des familles ?

A l'image des CC de la Roche aux Fées Communauté et de Liffré-Cormier Communauté, le Pays de Châteaugiron se démarque par une proportion de mineurs importante au regard du département et même de la France métropolitaine.

La communauté de communes a, en effet, un solde naturel positif, on y compte en moyenne 330 naissances par an entre 2013 et 2018. Elle a également un solde migratoire jeunesse positif. Pour rappel, en 2018, 19 % des nouveaux arrivants ont entre 1 et 14 ans et la proportion de 0 à 14 ans atteint 21,9 %. Sur les 6 983 mineurs de l'intercommunalité, 2 810 vivent à Châteaugiron. Mais ce sont les communes de Domloup et Piré-Chancé qui comptent les plus fortes proportions d'enfants (de 0 à 14 ans) dans leur population communale.

Il y a plus particulièrement en 2018, 984 enfants de moins de 3 ans dans l'ensemble de l'intercommunalité. Châteaugiron enregistre d'ailleurs la plus forte augmentation de jeunes enfants (de 0 à 3 ans) entre 2008 et 2018 (+ 43 %), là où Noyal-sur-Vilaine et Servon-sur-Vilaine enregistrent une diminution.

Si plus de 86 % des enfants et des adolescents résident avec leurs deux parents, on remarque une augmentation du nombre de 0-24 ans vivant dans une famille monoparentale depuis 2008 (17,8 % en 2018 contre 11 % en 2008). Plus spécifiquement, en 2018, 2,7 % des moins de 3 ans vivent avec l'un de leurs deux parents.

À noter également que dans l'ensemble de la population de 0 à 24 ans, 4,2 % des jeunes vivent dans une famille au sein de laquelle le ou les parents ne sont pas déclarés en tant qu'actifs (1% des couples parentaux et 12% des familles monoparentales du territoire ne comptent aucun parent en emploi). Parmi eux, 213 enfants vivent dans une famille monoparentale où le parent n'est pas en emploi.



330

naissances en moyenne par an.

CC du Pays de Châteaugiron – De 2013 à 2018.



984

enfants de moins de 3 ans

CC du Pays de Châteaugiron 2018.



+ 33,8 %

Évolution du nombre de familles monoparentales.

CC du Pays de Châteaugiron – De 2008 à 2018.



79,4 %

Part des enfants de moins de 3 ans vivant au sein d'un couple biactif.

CC du Pays de Châteaugiron – 2018.

INSEE | 2018

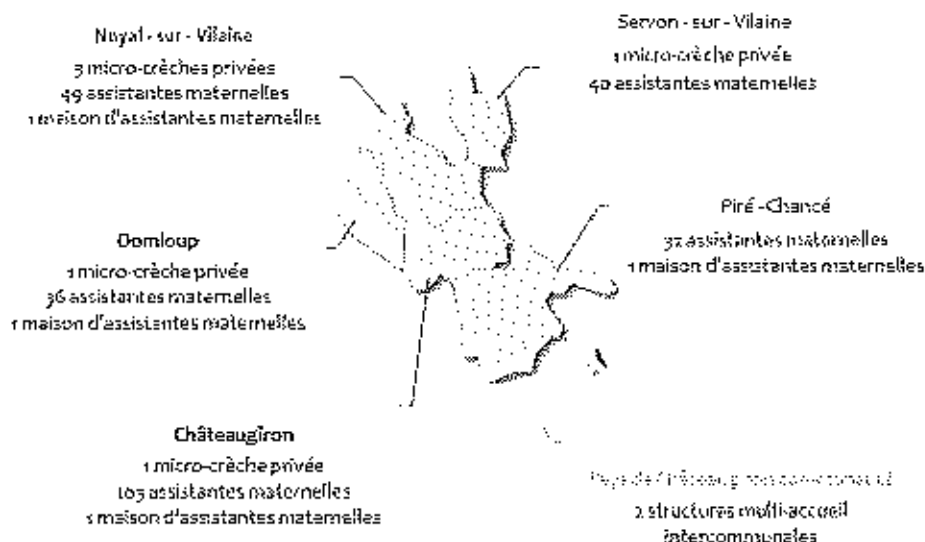
Évolution de la population de moins de 3 ans de la CC du Pays de Châteaugiron par commune. (Nombre d'habitants).

Communes	2008	2018	Évolution 2008-2018
Châteaugiron	237	339	+ 43,0 %
Domloup	161	167	+ 03,7 %
Noyal-sur-Vilaine	182	179	- 01,6 %
Piré-Chancé	121	154	+ 27,3 %
Servon-sur-Vilaine	156	145	- 07,0 %
CC du Pays de Châteaugiron	854	984	+ 15,2 %
Ille-et-Vilaine	37 828	35 412	- 06,3 %

INSEE | RP 2008 et 2018 | Traitement © Kainotomia.



Quelle est l'offre de services à destination de la petite enfance ?



CC du Pays de Châteaugiron | 2020 | Traitement © Kainotomía.

L'offre d'accueil à destination de la petite enfance se répartit entre les assistant(e)s maternel(le)s, les crèches intercommunales et les micro-crèches privées.

Le Pays de Châteaugiron communauté gère deux multi-accueils intercommunaux qui comptabilisent 35 places d'accueil chacun. 6 micro-crèches privées de 10 places chacune viennent compléter cette offre en accueil collectif.

Le Pays de Châteaugiron participe au financement des associations qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance. Outre trois associations destinées spécifiquement aux assistant(e)s maternel(le)s, la collectivité subventionne 5 associations réparties sur les 5 communes du territoire gérant des espaces-jeux, lieux d'éveil et de rencontres permettant à l'enfant de 0 à 3 ans de bénéficier d'un temps en collectivité et d'activités animées par des professionnels, accompagné de son assistant(e) maternel(le), d'un parent ou d'une garde à domicile.

Enfin, le Service d'Information Petite Enfance (SIPE), service intercommunal, a pour missions premières d'informer les parents sur les modes d'accueil existants et de soutenir les professionnels de l'accueil individuel dans leurs missions. Il a vocation également à faciliter la mise en relation des acteurs de la petite enfance : assistant(c)s maternel(le)s, crèches, associations, en partenariat avec la CAF et les services du Département afin de poursuivre des actions communes autour du soutien à la parentalité et à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s.



Quels sont les besoins identifiés par les acteurs du territoire ?

Développer l'intercommunalité et le travail en quartier

Si le partenariat est bien ancré sur le territoire entre le SIFP, les établissements d'accueil du jeune enfant et les associations subventionnées par l'intercommunalité, il devra être conforté dans les années à venir avec notamment les écoles maternelles, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), ou encore We Ker. Le renforcement de ces pratiques de coopération ayant pour objectifs de favoriser l'accompagnement des familles, le repérage de leurs éventuelles difficultés et le développement d'un accompagnement global de l'enfant.

Des besoins spécifiques en accueil individuel

En France, il existe une prépondérance de l'accueil individualisé. Selon les chiffres de la CAF, 58,5% des places théoriques d'accueil correspondent à un accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le).

L'enquête menée par le SIFP en 2020 auprès des professionnelles et des familles de la Communauté de communes révèle que ce chiffre s'élève à 65,8% sur le territoire. Toutefois, une diminution du nombre de places en accueil individuel est observée depuis plusieurs années, ce malgré l'implantation de Maisons d'Assistantes Maternelles sur le territoire.

La vague de départs en retraite, débutée il y a quelques années et qui est vouée à s'intensifier (en 2020, on estime à 28% le nombre d'assistantes maternelles âgées de plus de 55 ans) explique en premier lieu cette raréfaction des places d'accueil individuel. Mais une diminution du nombre de personnes à demander l'agrément est également un facteur explicatif de cette tendance.

Un travail sur la promotion du métier pour susciter les vocations semble donc devoir être engagé.



Adaptier l'offre d'accueil aux réalités professionnelles et sociales des parents

L'enquête menée par le SIPE en 2020 révélait que si globalement les jours d'accueil proposés par les assistant(e)s maternel(le)s et les structures collectives coïncidaient avec les besoins d'accueil des familles, un déficit de solutions persistait pour les besoins suivants :

- accueil en horaires atypiques (dès 6h le matin, jusqu'à 21h le soir, etc.)
- un besoin d'accueil sur un volume d'heures hebdomadaire conséquent, qui se heurte aux limites de certains assistants maternels évoquées plus haut
- l'accueil à temps partiel et/ou en horaires variables (ex : personnel hospitalier
- à la marge, un besoin d'accueil le week-end

On notera également le besoin spécifique des parents engagés dans des dispositifs d'insertion (accompagnement par We Ker, par exemple) ou accompagnés par les PMI qui nécessitent un accompagnement particulier sur les questions de séparation avec leur enfant (accueil de l'enfant progressif et modulé), mais également la possibilité de bénéficier de places d'accueil ponctuelles et/ou en urgence (pouvoir se libérer pour un entretien de recrutement, s'inscrire à une formation, etc.).


Des besoins spécifiques liés à l'accueil des enfants en situation de handicap

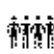
L'accueil des enfants en situation de handicap, ou atteints de maladie chronique, est un droit fondamental affirmé par l'ensemble des textes législatifs en vigueur. Les Caf veillent à encourager l'accueil de tous les enfants, en particulier ceux qui sont en situation de handicap. Le bonus « inclusion handicap » vise ainsi à alléger la charge des gestionnaires d'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants. Ce bonus s'applique dès le premier enfant en situation de handicap accueilli dans la structure et à toutes les places de la structure (et non aux places des seuls enfants en situation de handicap).


Malgré ces leviers (mis en place par le CAF et la communauté de communes), l'accueil des enfants dont l'état de santé suppose des besoins spécifiques doit être davantage accompagné : formation des personnels et renforcement des équipes, travail en collaboration avec des professionnels médicaux et paramédicaux, développement des temps de concertation (supervision, analyse de pratiques...), développement du lien avec les parents, aménagement des espaces et investissement dans du matériel spécifique ; aménagement des temps d'accueil aux besoins spécifiques de ces enfants (temps d'accueil souvent plus courts et moins réguliers).





À RETENIR SUR LA PETITE-ENFANCE

 Un territoire bien pourvu en structures d'accueil petite-enfance mais qui doit faire face à des besoins grandissant liés à l'augmentation du nombre d'enfants de 0 à 3 ans

 Des familles, très représentées et en augmentation, dont la situation quant à l'emploi impacte les besoins en matière de garde d'enfants

 Des pratiques de coopération entre les acteurs de la petite enfance qui existent mais qui restent à renforcer

 Des possibilités d'accueil individuel qui s'amenuisent malgré la création de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) (diminution du nombre de demandes d'agrément et vieillissement des assistantes maternelles en activité)

 Des besoins plus spécifiques liés à l'accueil des enfants en situation de handicap et aux horaires atypiques

1 ENJEU MAJEUR

Garantir la cohérence de l'offre de services petite enfance avec la diversité des besoins du territoire.

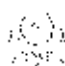



L'OFFRE DE SERVICES À DESTINATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Tout comme pour les services à destination de la petite enfance, le nombre important et grandissant d'habitants de 3 à 24 ans va influer sur les réponses à apporter par les services enfance-jeunesse. Avec un solde migratoire jeunesse positif, ces services se voient confrontés à une hausse des demandes et des effectifs. Pour rappel, entre 2017 et 2018, l'intercommunalité a vu arriver 404 enfants de 1 à 14 ans et 383 jeunes de 15 à 24 ans. Si leur part au sein de la population générale semble diminuer, ces populations sont donc toujours bien présentes et de plus en plus nombreuses. De même, si la pyramide des âges se creuse à partir de 20 ans, laissant supposer que les jeunes sortent du territoire pour se former ou pour trouver un premier emploi, on observe toutefois une augmentation des 18 à 24 ans sur le territoire depuis 2008.

Enfin, l'augmentation du nombre de familles monoparentales va modifier les besoins en modes de garde, d'autant que la probabilité de vivre dans ce type de famille augmente avec l'avancée en âge.

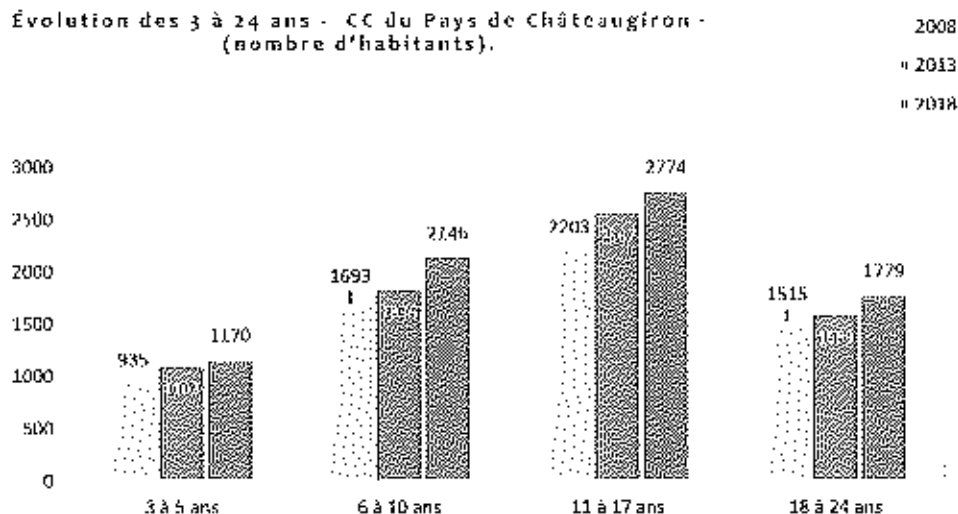
On note enfin un territoire où les enfants et les jeunes dont le ou les parents sont en emploi sont surreprésentés, supposant des besoins en termes d'accueil importants et constants.


+ 404
 enfants de 1 à 14 ans
 CC du Pays de Châteaugiron –
 De 2017 à 2018.


+ 383 jeunes
 jeunes de 15 à 24 ans
 CC du Pays de Châteaugiron –
 De 2017 à 2018.

INSEE | 2018

Évolution des 3 à 24 ans - CC du Pays de Châteaugiron - (nombre d'habitants).



INSEE | RP 2008, 2013 et 2018 | Traitement © Kainotomia.



Quels sont les besoins en matière de services enfance-jeunesse ?

Mettre en adéquation les besoins d'encadrement avec l'augmentation des demandes et des effectifs.

Sur le territoire, l'offre de loisirs semble diversifiée et adaptée aux différents âges des jeunes. Les acteurs interrogés dans le cadre du diagnostic font état de bons taux de fréquentation des services, et même parfois de demandes trop nombreuses entraînant des difficultés de gestion. La question des moyens humains mobilisables est au cœur des préoccupations actuelles, du fait d'une part d'une croissance démographique qui génère de nouvelles demandes, et donc davantage de besoins d'encadrement dans un secteur où le recrutement de personnels semble plus difficile ces dernières années. Une étude de l'organisation professionnelle Hexopée s'est intéressée en 2021 aux difficultés d'embauche du secteur de l'animation. Cette étude a permis de constater qu'environ 10 % des postes d'animation n'étaient pas pourvus dans les structures de loisirs enquêtées. Ce phénomène est dû en partie à un nombre de candidats aux BAF/A (Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur) et au BAFD qui a tendance à baisser (en 2020, 548 personnes ont été diplômées du BAF/A contre 885 en 2015 (DJEPVA 2020)).

Les services enfance-jeunesse du territoire ne sont pas épargnés par ce phénomène, certaines municipalités ayant été obligées de baisser les jarges d'accueil et également de restreindre l'accès de leurs services aux résidents en refusant des familles extérieures à la commune.

Des besoins spécifiques liés au travail en partenariat entre les acteurs de la jeunesse :

Différentes difficultés ont pu être identifiées par les acteurs jeunesse du territoire : difficultés de mobilité, de logement, avec une offre peu attractive pour les jeunes en raison du coût des loyers et d'une offre de logements de petite taille peu étoffée (seuls 18 % des logements de la CC comportent 1 à 2 pièces). Par ailleurs, si différentes ressources existent sur le territoire pour accompagner les jeunes dans leurs projets, un travail semble devoir être poursuivi quant à leur accompagnement plus global et leur besoin d'information afin de les accompagner dans cette phase transitoire de passage vers l'âge adulte.

L'espace jeunes, spécifiquement, constitue un lieu où émergent des demandes autre que celles liées aux loisirs. Les animateurs jeunesse font état de plus en plus de demandes des jeunes liées aux difficultés de logement ou de mobilité, mais également vis-à-vis des questions d'orientation scolaire (Parcoursup) et d'insertion, de santé, etc. Ces constats soulèvent la nécessité de développer plus de liens, d'interconnaissance entre acteurs locaux (espaces jeunes, We Ker) et de travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, les acteurs identifient des populations jeunes qui peuvent être à la marge et qui échappent aux structures. Cela met en lumière la nécessité de repenser les modes d'intervention et d'accompagnement de ces jeunes (intervention 'hors-les-murs', espaces publics, etc.). Ce constat est également à mettre en lien avec la part de jeunes qui n'est ni en emploi ni en formation dans la Communauté de communes.



Des besoins spécifiques liés à l'accueil des enfants en situation de handicap

Selon le code de l'action sociale et des familles : « *Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale. À cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie* ».

Ainsi, les structures d'accueil périscolaires et extrascolaires doivent respecter le principe d'égal accès au service public. Cet accueil est important pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. En effet, l'école n'est pas le seul lieu de socialisation de l'enfant, les activités périscolaires et extrascolaires permettant à l'enfant de s'épanouir et de participer à la vie sociale dès le plus jeune âge. Plus globalement, la sensibilisation des enfants à la différence et à la tolérance constitue un enjeu pour l'ensemble de la société.

Selon les retours des acteurs enfance-jeunesse du territoire, l'accueil de ces enfants dans les structures péri et extrascolaires reste difficile malgré le soutien possible des partenaires (CAF 35, Département d'Ille et Vilaine, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, etc.)

Le manque d'informations est l'un des premiers éléments qui met à mal cet accueil. Il concerne les familles mais également les professionnels du territoire et a trait aux démarches à effectuer, aux possibilités de financement, à la reconnaissance du handicap de l'enfant par la MDPH ou encore de l'identification du bon interlocuteur.

Les professionnels s'accordent pour dire que le manque de personnel est un des freins principaux à l'accueil des enfants en situation de handicap. Les notions d'animateur supplémentaire et de taux d'encadrement recouvrent plusieurs réalités : un animateur spécialisé qui accompagne l'enfant en situation de handicap uniquement ; un animateur en renfort afin de permettre une plus grande attention ; une personne référente vers qui l'enfant, les parents ou les autres animateurs pourront se tourner en cas de besoin ; une personne en renfort seulement au début de l'accueil pour une bonne transition, etc.

Accueillir un enfant porteur de handicap suppose réactivité et souplesse de la part des structures d'accueil dans un contexte de tension lié notamment aux difficultés de recrutement abordées précédemment.



À RETENIR SUR L'OFFRE DE SERVICES À DESTINATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE



Un maillage très étroit de l'offre de loisirs éducatifs sur le territoire, portée par les municipalités et leurs partenaires associatifs avec une couverture des différentes tranches d'âge et de l'ensemble des temps scolaires, péri et extrascolaires



Une politique tarifaire adaptée pour permettre l'accessibilité des services au plus grand nombre de familles



De bon taux de fréquentation des services avec de nombreuses demandes d'inscription et donc une offre de services à adapter face à la croissance démographique qui va renforcer les besoins



Un accompagnement à repenser pour les plus de 15 ans dont les demandes se portent de plus en plus sur des questions de logement, de mobilité et d'emploi



Des besoins spécifiques liés : à l'adéquation des services avec l'augmentation des demandes d'inscription et des effectifs ; à l'accueil des enfants en situation de handicap ; au travail en partenariat entre acteurs de la jeunesse

2 ENJEUX MAJEURS

Consolider les dynamiques visant à faciliter l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs parents.

Accompagner le développement de l'autonomie des adolescents et des jeunes.



L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE



Le soutien à la parentalité.

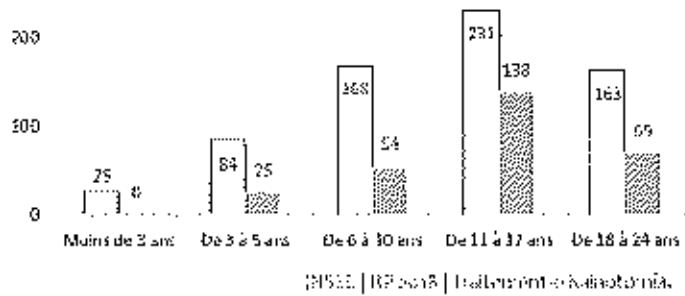
Les actions de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants. C'est le quatrième objectif des politiques familiales, à côté de l'encouragement à la natalité, la compensation des charges financières liées à la famille et la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

Dans sa convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) lui assigne trois objectifs majeurs :

- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en créant de nouveaux à leur bénéfice ;
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents ;
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales.

La politique d'accompagnement à la parentalité s'adresse à tous les parents pour agir en amont des situations de vulnérabilité, en particulier au moment de la grossesse et de l'arrivée de l'enfant. L'entrée à l'école, l'adolescence ou encore les séparations familiales mobilisent également fortement les acteurs du soutien à la parentalité.

Répartition des 0-24 ans par type de famille monoparentale - CC du Pays de Châteaugiron - 2018. (Nombre d'enfants)



Ce besoin, comme ceux précédemment évoqués est donc en lien avec le nombre important et croissant de familles sur le territoire, puisque les familles avec enfant(s) représentent 44.3 % des ménages sur le territoire intercommunal.

Outre le nombre de parents potentiellement concernés, évaluer les besoins en matière d'accompagnement à la parentalité nécessite d'observer le profil de ces familles.

Le premier élément socio démographique qui entre ici en jeu est donc l'évolution du nombre de familles monoparentales. Tel qu'évoqué précédemment ces familles ont connu une évolution de presque 34 % entre 2008 et 2018. Il a également été démontré que ces ménages ont un niveau de revenus parmi les moins élevés de la population.

Cette précarité économique fait partie des éléments à prendre en compte pour évaluer les besoins, car elle révèle potentiellement l'absence d'une ou plusieurs des sécurités qui permettent à ces familles d'assumer



Quelles sont les dynamiques socio-démographiques qui influent sur les besoins en matière d'accompagnement à la parentalité ?

Répartition des foyers allocataires selon le type de famille - CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

Type de famille	Nombre d'allocataires
Couple sans enfants	182
Couple avec 1 enfant	445
Couple avec 2 enfants	1 712
Couple avec 3 enfants	523
Couple avec 4 enfants ou plus	70
Homme seul	720
Femme seule	683
Famille monoparentale avec 1 enfant	242
Famille monoparentale avec 2 enfants	227
Famille monoparentale avec 3 enfants	47
Famille monoparentale avec 4 enfants ou plus	8
Nombre total de ménages allocataires	4 859

CAF DATA | 2020 | Traitement © Kainotomia.

Sur l'ensemble des familles de la communauté de communes, en 2020, 3 274 sont allocataires de la caisse d'allocations familiales.

Ces familles sont majoritairement composées de couples avec 2 ou 3 enfants. Parmi l'ensemble de ces ménages, 524 sont des familles monoparentales, soit 10,9 % des bénéficiaires.

En termes d'âges, on observe que ce sont les enfants âgés de 6 à 11 ans qui sont majoritairement couverts par une prestation CAF (2 292 en 2020), suivis de ceux âgés de 12 à 15 ans à hauteur (1 394 enfants).

Au total, 6 607 enfants et jeunes sont couverts par au moins une prestation.

Répartition des enfants couverts par au moins une prestation Caf par tranche d'âge - CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

Age	Nombre d'enfants
Enfants de 0 à 2 ans	930
Enfants de 3 à 5 ans	980
Enfants de 6 à 11 ans	2 292
Enfants de 12 à 15 ans	1 394
Enfants de 16 à 17 ans	558
Enfants de 18 à 19 ans	399
Enfants de 20 à 24 ans	54
Nombre total d'enfants	6 607

CAF DATA | 2020 | Traitement © Kainotomia.



Quels sont les besoins en matière de soutien à la parentalité ?

Les acteurs associatifs, élus et professionnels interrogés dans le cadre du diagnostic insistent sur les besoins en matière de soutien à la parentalité. Il existe une nécessité d'accompagner les parents aux différents âges de l'enfant (bébé, enfant, adolescent...) tant sur le plan du développement physique, psychologique, que social.

Pour les parents qui se retrouvent en difficulté, faire appel à des travailleurs sociaux n'est pas nécessairement le premier réflexe, ni une démarche évidente à effectuer. Concernant les questions de parentalité, les familles ont plus facilement recours aux professionnels de santé.

Pour ces parents, les difficultés peuvent être multiples : concilier vie professionnelle et familiale, faire face à des dépenses, comprendre le comportement de leurs enfants, ou encore faire preuve d'autorité.

Il s'agit également de rompre l'isolement de certaines familles en leur permettant de rencontrer aussi d'autres parents, d'échanger, d'être écoutées et soutenues par des professionnels sur leurs compétences parentales. Le besoin d'un soutien psychologique pour les parents ou leurs enfants est également fréquemment mentionné.

Pour les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, le soutien à la parentalité constitue une nécessité professionnelle en tant que ce type d'action leur permettrait :

- D'impliquer les parents dans une logique de continuité éducative
- De travailler en transversalité et en coopération entre acteurs
- D'établir des relations de confiance avec les parents
- Et tout simplement d'agir mieux dans l'intérêt de l'enfant

En outre, les services proposés tel que le SIPE permettent de centraliser un certain nombre d'informations et contribuent à améliorer l'orientation des familles. Cependant, le SIPE ne touche que les familles dont les enfants sont accueillis par un professionnel ; les parents éloignés des modes d'accueil ne sont donc pas concernés, pourtant, ce sont eux qui ont le plus besoin d'information.

A noter que le soutien à la parentalité, spécifique à la petite-enfance (0 à 3 ans) est inscrit dans les axes de travail du projet de territoire 2022/2027.



À RETENIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ



Des professionnels présents dans plusieurs communes de la CC avec des actions ponctuelles menées en partenariat (Réseau des médiathèques).



Un travail sur l'accompagnement à la parentalité déjà entamé dans le cadre du projet de territoire (Cf. Axe 1 – action 19 du PDT 2022/2027) et un projet de Lieu d'Accueil Parent Enfant (LALP) en cours dans la communauté de communes.

L'absence de structuration d'une offre de services de soutien à la parentalité sur le territoire intercommunal.



La présence, dans la communauté de communes, de familles plus fragiles socialement et économiquement et des besoins qui émergent de la grossesse à la sortie de l'adolescence.



Des besoins spécifiques liés : à l'évolution socio démographique et économique des ménages sur le territoire ; à l'évolution des structures familiales ; à l'accompagnement global de l'enfant à tous les âges de la vie.

1 ENJEU MAJEUR

Développer l'accompagnement
des familles et faciliter leurs
parcours de vie.



L'ACCES AUX DROITS

Quelles sont les dynamiques socio-démographiques et économiques qui influent sur les besoins en matière d'accès aux droits ?

Précarité économique

Il existe sur le territoire de la communauté de communes des ménages plus fragiles et dont la situation économique, sociale ou de santé nécessite une vigilance renforcée en matière d'accès aux droits.

Bien que les indicateurs économiques ne soient pas préoccupants, les données préalablement analysées mettent en évidence la présence de populations confrontées à la précarité économique.

En effet, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a progressé sur la communauté de communes, entre 2013 et 2018 (+ 109 allocataires).

Pour rappel, en 2019, en moyenne, 8,3 allocataires du RSA étaient enregistrés pour 1000 habitants. Cette même année, en moyenne, 7,2 % des allocataires de la communauté de communes avaient des ressources constituées à plus de 50 % de prestations CAF et 3,5 % des allocataires de la CC du Pays de Châteaugiron avaient des ressources constituées à 100 % des prestations CAF. À Servon-sur-Vilaine cette part s'élevait à 4,5%.

Les plus jeunes sont les plus touchés par la précarité économique. En 2019, dans la CC du Pays de Châteaugiron, ce sont les ménages dont le référent fiscal a moins de trente ans qui présentent le revenu médian le plus bas.

La répartition par type de ménage témoigne quant à elle de plus faibles revenus pour les ménages d'une personne (hommes seuls et femmes seules) et pour les familles monoparentales.

La quasi-totalité du revenu disponible pour ces familles provient des revenus d'activités. Cependant, la proportion des prestations sociales dans le revenu disponible demeure plus importante.

On rappellera enfin que 5 % de la population de la communauté de communes vivent sous le seuil de pauvreté.



+ 109

Allocataires de minima sociaux.

CC du Pays de Châteaugiron - De 2013 à 2018.

CAAF | 2018



7,2 %

Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % des prestations CAF.

CC du Pays de Châteaugiron - 2019.

CAAF | 2019



10,9 %

Part des familles monoparentales parmi des allocataires CAF.

CC du Pays de Châteaugiron - 2019.

CAAF | 2019



Les partenaires institutionnels notent également une hausse sur les deux dernières années du nombre de ménages fragiles, se caractérisant par une augmentation du nombre de demandes d'aides d'urgence. Cette précarité est souvent multifactorielle : elle prend plusieurs formes, l'une induisant souvent l'autre. La fragilité de ces familles s'explique bien souvent par des difficultés d'accès à l'emploi, elles-mêmes liées à des problèmes de santé, de mobilité et/ou de modes de garde inadaptés à leurs besoins.

Elle est souvent accentuée ou occasionnée par des difficultés liées au logement : un loyer trop élevé, des dépenses énergétiques importantes, des situations de surendettement à la suite d'une séparation (emprunt immobilier trop important). Sont particulièrement touchées des familles isolées dans les petites communes.

Ces familles peuvent se situer juste « au dessus » des seuils d'accès à l'aide sociale et/ou sont dans le non-recours par crainte de l'accompagnement social. Les professionnels confirment qu'ils rencontrent des personnes en emploi mais pouvant « basculer au moindre aléa ». Se pose alors la question de l'éducation budgétaire de ces familles et peut-être une réflexion à mener autour de l'usage du « reste à vivre », plutôt que du simple quotient familial, comme critère d'attribution des aides (délivrées par l'Épicerie sociale ou les CCAS en particulier).

L'accompagnement de ces familles repose également sur la question de leur accès au logement social (en particulier après la rupture pour les familles isolées) et s'intègre plus largement dans le PIH élaboré à l'échelle intercommunale. (Synthèse familles fragiles, COMPAS, 2020).

Une vigilance particulière doit enfin être accordée à la population des gens du voyage.

Le territoire compte actuellement une aire d'accueil de 16 emplacements localisée à Châteaugiron. Une aire de grand passage sera également mise en service début 2023 sur la commune de Noyal sur Vilaine. Un agent de la Communauté de communes est en charge de la gestion de ces aires et de l'accompagnement social des familles qui y séjournent. Sa présence confirme le besoin d'accompagnement de cette population dans leur accès aux droits, son éloignement des codes administratifs et du numérique étant important.

Le soutien des parents dans la scolarisation et l'éducation de leurs enfants mérite d'être développé, tout comme l'accès au droit commun et à la vie locale des gens du voyage, adultes comme enfants.

Pour cela, la question des modalités d'accompagnement et d'intervention auprès de ce public devra être posée (présence des partenaires sur l'aire d'accueil ?).



L'emploi

D'autres populations sont confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Si le taux d'activité de la population de l'intercommunalité est supérieur à ceux des territoires de comparaison, il convient toutefois de garder que 6,1% des personnes déclarées actives sont à la recherche d'un emploi dans CC du Pays de Châteaugiron.

Au sein de la population générale, les jeunes actifs sont les plus touchés par le chômage. En 2018, 14,9 % des 15 à 24 ans sont à la recherche d'un emploi. À l'inverse des dynamiques nationale et départementale, ce sont les jeunes hommes qui sont le plus souvent en situation de recherche d'emploi dans la communauté de communes.

Au sein de la population générale, les jeunes actifs sont aussi plus souvent en situation de travail à temps partiel, en particulier des femmes (31,6 % contre 15,4 % de jeunes hommes) et touchent un salaire net horaire moyen plus faible. Il convient également de rappeler qu'en 2018, 8,7 % de jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEEL).

En 2018, les femmes sont également plus nombreuses à être confrontées à la précarité de l'emploi. Elles travaillent plus souvent sous contrat à durée déterminée et sont moins représentées parmi les indépendants et les employeurs. De plus, les écarts de salaires sont observables à leur défaveur dès l'âge de 26 ans (cela est également visible chez les plus de 50 ans, les femmes ayant un salaire horaire moyen inférieur de 5,80 € à celui des hommes).

Enfin, il convient de noter que sur les 2 120 personnes qui se sont installées sur le territoire intercommunal entre 2017 et 2018, 21,6% étaient sans activité professionnelle.



6,1 %

Part de la population à la recherche d'un emploi.

CC du Pays de Châteaugiron - 2018.

Insee | 2018



14,9 %

Part des 14 à 24 ans à la recherche d'un emploi.

CC du Pays de Châteaugiron - 2018.

Insee | 2018



8,7 %

Part des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation.

CC du Pays de Châteaugiron - 2018.



Le vieillissement

Le vieillissement de la population va également soulever des enjeux en matière d'accès aux droits.

Dans la communauté de communes, l'indice de vieillissement indique un rapport de 51 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans en 2018. Le rapport est donc favorable aux jeunes. Bien qu'ils soient moins représentés dans la communauté de communes qu'aux échelles départementale et nationale, on observe toutefois une évolution de la part des 75 ans et plus dans la population générale. En 2018, ils représentent 5,8% de la population intercommunale. Parmi eux, 446 personnes sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile (361 en 2008).

La présence de cette population âgée et son évolution dans les années à venir soulèvent la nécessité d'anticiper la question de l'accompagnement de la perte d'autonomie et d'adapter la vie de la cité au vieillissement.

Le handicap

Enfin, concernant les personnes en situation de handicap, l'accès aux droits est souvent mis à mal et ce constat est national. Entre le manque de clarté sur l'attribution de l'Allocation adulte handicapé (AAH), les difficultés d'accessibilité des logements, ou encore les obstacles à l'obtention d'un aménagement du poste de travail, les personnes en situation de handicap et leur famille se heurtent encore à de nombreux obstacles pour faire valoir leurs droits, tant en termes d'accès à l'information que d'application des textes législatifs et réglementaires. C'est la principale conclusion du premier rapport de l'observatoire des droits, publié par API-France handicap le 2 février 2022.

Dans l'intercommunalité, les personnes en situations de handicap sont de plus en plus représentées. On décompte en 2020, 127 enfants couverts par l'AEEH (Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé) (105 en 2018), soit 1,4 % des jeunes de moins de 20 ans de la communauté de communes.

De même, en 2020, 246 personnes sont allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) versée par la Caf (214 en 2018) soit 2,1 % des ménages de la CC du Pays de Châteaugiron. Concernant plus spécifiquement ces personnes, il existe sur le territoire deux hébergements pour adultes en situation de handicap, un service pour adultes et une structure de travail protégé qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social. La Caisse d'Allocations Familiales peut également soutenir les structures gérées par le pôle éducation-enfance-jeunesse via le versement des prestations de service et les conventions de financement des projets.



246

Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

CAF | 2020.



127

Bénéficiaires de l'Allocation pour l'Éducation de l'Enfant Handicapé.

CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

CAF | 2020.



Les habitants ont-ils accès aux services sociaux ?

Le territoire de la CC est plutôt bien pourvu en services et dispositifs facilitant l'accès aux droits de tout un chacun. Les différents secteurs d'intervention sont couverts par un ensemble d'acteurs publics, privés et associatifs. Toutefois les questions spécifiques au handicap et à la jeunesse, notamment concernant l'insertion professionnelle et le logement semblent un peu moins traitées.

À noter que le Projet de territoire 2022-2027 prévoit le renforcement du travail de coordination des Centres Communaux d'Action sociale (CCAS) par la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). La création de cet établissement public permettra de structurer les actions à visée sociale déjà menées par le Pays de Châteaugiron Communauté en développant la transversalité entre services (France services, SIFP, We Ker, Point Accueil Emploi, etc.), tout en veillant à conserver la proximité avec les habitants à l'échelle locale via les CCAS.

Les besoins en matière d'accès aux droits sont-ils importants sur le territoire de la Communauté de communes ?

Indice de besoins pour l'accès aux droits - CC du Pays de Châteaugiron - 2020.

Territoires	Indice de besoins pour l'accès aux droits	Part des revenus issus des prestations	Ménages ayant des enfants de 6 à 18 ans	Taux de chômage estimé « Compas »
Châteaugiron	7	3,8 %	31,0 %	6,4 %
Dourloup	7	4,2 %	30,6 %	4,3 %
Noyal-sur-Vilaine	7	3,4 %	22,5 %	7,0 %
Pré-Chance	7	4,8 %	28,5 %	3,9 %
Servon-sur-Vilaine	5	3,6 %	26,8 %	3,8 %
CC du Pays de Châteaugiron	7	3,8 %	28,0 %	4,0 %
Ille-et-Vilaine	7	5,3 %	21,5 %	10,6 %
Bretagne	6	5,1 %	20,1 %	10,8 %
France Métropolitaine	9	5,4 %	20,9 %	12,6 %

COMPAS | ABS 2020 | Traitement © Kainotomía.

L'indice de besoins pour l'accès aux droits s'appuie sur 3 indicateurs distincts calculés sur chacun des territoires observés : la part des revenus issus des prestations, le taux de chômage, la part des ménages avec enfants de 6 à 18 ans. Les trois composantes sont notées de 0 à 5. La note maximale possible est donc 15 et marquerait un besoin maximal de la population en termes d'accès aux droits.



Y a-t-il des besoins en matière d'accès aux droits par le numérique ?

Indice de rupture face au numérique - par commune - CC du Pays de Châteaugiron 2020.

	Indice de rupture	Niveau de formation parmi les 15 ans et plus non scolarisés	Personnes immigrées dans la population	Personnes sans emploi parmi les 15 ans et plus	Taux de pauvreté	70 ans et plus dans la population
Châteaugiron	3	21,5 %	1,4 %	37,5 %	5,0 %	6,7 %
Domleup	0	15,9 %	3,0 %	34,6 %	6,0 %	6,2 %
Noyal-sur-Vilaine	6	25,1 %	1,9 %	44,4 %	5,0 %	9,8 %
Préchaacé	3	22,8 %	1,8 %	34,4 %	8,2 %	7,6 %
Servignac-sur-Vilaine	3	22,3 %	1,5 %	35,3 %	6,9 %	7,2 %
CC du Pays de Châteaugiron	3	21,9 %	1,8 %	38,1 %	5,2 %	7,5 %
Ile-et-Vilaine	7	25,2 %	4,3 %	47,5 %	10,6 %	10,8 %
Bretagne	10	26,3 %	3,5 %	51,6 %	11,1 %	13,5 %
France Métropolitaine	15	29,0 %	9,5 %	50,4 %	14,7 %	12,4 %

COMPAS | ABS 2020 | Traitement © Kalnotomia.

Si la notion d'accessibilité renvoie en priorité à l'accès physique aux services, cet accès peut également se faire de manière dématérialisée. En cela, l'accès au numérique est étroitement lié à l'accès aux droits. Le niveau de formation, le rapport à la langue française, la connexion au monde du travail, ainsi que l'âge sont autant de facteurs aggravants/facilitateurs pour accéder au numérique. En 2019, en France, la fracture numérique tend à se réduire en termes d'équipement. Toutefois, le phénomène en termes d'usage est toujours bien présent. En 2019, 15% de la population n'a pas utilisé Internet au cours de l'année. Si l'accès à Internet se développe, des inégalités persistent chez les personnes les plus âgées, les personnes les moins diplômées et les ménages aux revenus modestes. Ainsi, 38% des usagers manquent d'une compétence numérique dans au moins un de ces domaines : la recherche d'information, la communication, l'utilisation de logiciels et la résolution de problèmes (Insee, 2019).

Sur la CC du Pays de Châteaugiron l'indice de rupture s'élève à 3 et reste nettement plus faible qu'aux niveaux départemental et national. À Noyal-sur-Vilaine où l'indice est le plus élevé, la proportion de bas niveau de formation, ainsi que celle des personnes sans emploi sont les plus élevées du territoire intercommunal (25 % et 44 %). La proportion des 70 ans et plus dans la population contribue elle aussi à l'augmentation de l'indice (10 % de 70 ans et plus).



À RETENIR SUR L'ACCÈS AUX DROITS



Un territoire intercommunal plutôt bien pourvu en services et dispositifs facilitant l'accès aux droits de tout un chacun, avec des projets récents (Maison France Services) et en cours (CIAS) qui visent à renforcer l'accompagnement des habitants



Des indices de besoins pour l'accès aux droits et de fracture face au numérique peu préoccupants. Mais cependant, la nécessité de poursuivre et renforcer les actions déployées en matière de lutte contre la fracture numérique



La présence, dans la communauté de communes, de ménages plus fragiles socialement et économiquement



Des services à renforcer en matière d'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et d'insertion des gens du voyage



Des besoins spécifiques liés à l'évolution socio démographique et économique des ménages sur le territoire ; au vieillissement de la population ; au renforcement du partenariat entre acteurs du social à l'échelle intercommunale

1 ENJEU MAJEUR

Poursuivre et développer les actions visant à faciliter l'accès aux droits et aux services notamment pour les publics les plus fragiles.



L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

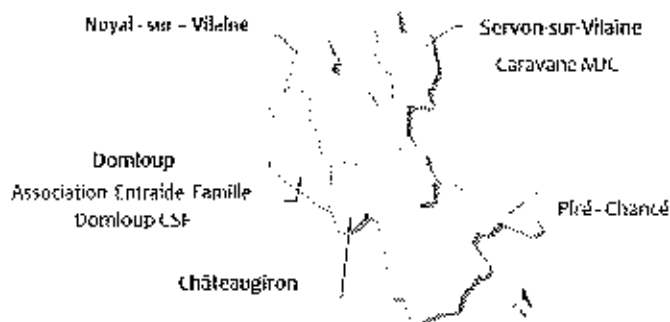
Quelles sont les structures d'animation de la vie sociale sur le territoire ?

L'animation de la vie sociale



L'action de l'animation de la vie sociale se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour construire ensemble et apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, tout en répondant aux problématiques sociales collectives d'un territoire. Elle repose sur des équipements de proximité : Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale qui agissent en proximité des populations dans un objectif de mixité et de cohésion sociale. Ils portent une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés et se mobilisent sur l'ensemble des questions concernant la vie des habitants d'un quartier ou d'un territoire.

Structures d'animation de la vie sociale, par communes - Cf du Châteaugiron - 2022.



L'animation de la vie sociale d'un territoire consiste à développer des projets qui s'inscrivent aux croisements des besoins des habitants et des politiques publiques. C'est pourquoi elle concerne l'ensemble des thématiques et des besoins identifiés préalablement.

La communauté de commune du Pays de Châteaugiron accueille sur son territoire deux espaces de vie sociale (EVS), ayant un agrément 'animation de la vie sociale' délivré par la Caf, et qui agissent en proximité des habitants : l'association Entraide familles localisée à Domloup et la MJC 'La Caravane' localisée à Servon-sur-Vilaine. Ces structures d'animation développent des projets qui contribuent au renforcement des liens sociaux pour toute la population, en portant une attention plus appuyée à l'enfance et l'adolescence.



Quels constats relatifs à la vie sociale et à la participation des habitants ?

Un enjeu de mobilisation

L'enquête menée sur le Pays de Châteaugiron a permis de mettre en avant une répartition territoriale inégale des structures d'animation de la vie sociale. Même si les LVS sont ouverts à tous les habitants du territoire, on s'aperçoit qu'ils comptent essentiellement leurs adhérents parmi les habitants des communes de Servon-sur-Vilaine, Domloup et Châteaugiron. La question de l'intégration des habitants des autres communes doit être pensée comme une priorité dans les actions à mener à l'avenir.

La question de la participation des habitants à la vie de la cité pose également. En effet, les EVS ont pu faire état d'une baisse du nombre des familles adhérentes à la suite des confinements. Et de manière plus large, les associations notent également une baisse des adhésions et un moindre engagement dans la vie associative. Ce processus de désengagement doit donc être endigué par une politique de remobilisation ou de mobilisation touchant autant les habitants de longue date que les nouveaux arrivants. Elle doit donc être pensée en termes d'accueil des nouveaux habitants et de communication sur les services et activités proposés.

Un nécessaire travail autour du lien social pour combattre le phénomène d'isolement social

Contrairement à la croyance qui veut que la solitude soit avant tout un problème vécu par les adultes et notamment par les personnes âgées, ce sentiment peut se manifester plus tôt dans la vie. Un nombre croissant d'études révèlent qu'un pourcentage important d'adolescents et de jeunes adultes vivent des épisodes de solitude.

Les causes de la solitude sont multiples. Aux causes individuelles et sociales s'ajoutent des causes collectives. Il existe des causes à court terme, telle que l'émergence de nouvelles formes de précarité, à la suite de la crise économique de 2008 et de la crise sanitaire en cours par exemple.

Face aux effets délétères de la solitude, les acteurs publics et collectifs doivent donc réfléchir à leur marge de manœuvre pour assurer la préservation du tissu social et renforcer le lien social.



À RETENIR SUR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Des adhérents aux EVS principalement habitants des communes de Servon-sur-Vilaine, Domloup et Châteaugiron.



Un bon dynamisme associatif, porté par 575 associations dont 16 % s'investissent dans le champ des loisirs et de la vie sociale et la présence de deux Espaces de Vie Sociales (EVS) ayant un agrément délivré par la CAF.



Une nécessité de repenser l'animation de la vie sociale aux différentes échelles du territoire.



La nécessité d'agir pour réduire les difficultés de mobilités sur le territoire qui peuvent participer à l'isolement social de certaines populations.



Une attention particulière à apporter aux familles et aux publics fragilisés : les personnes seules, les personnes de 65 ans et plus, les personnes en situation de précarité (Les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans ; les familles monoparentales...).

1 ENJEU MAJEUR

Favoriser le développement de
dynamiques collectives,
d'animations de réseaux et
d'implication des habitants dans
les projets structurants du
territoire.